SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXVIIIe ANNÉE
SEIZIÈME DE LA 5e SÉRIE
Juillet-Septembre 1919



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1919

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

POUR LA FÊTE DE LA RÉFORMATION

Il pourrait paraître, qu'au lendemain de la plus terrible des guerres, le seul souci de l'avenir doive dominer les esprits. Les études, dont un lointain passé est l'objet, ne sauraient donc retenir l'attention; à des temps nouveaux ne peuvent correspondre que des proccupations nouvelles. Sans doute de telles préoccupations sont légitimes et la gravité de la crise que nous traversons les justifie, mais grave serait l'erreur de faire table rase du passé. L'histoire de notre peuple se continue et ceci n'est pas moins vrai de l'histoire de nos Églises. Il n'est parole plus vaine que celle, si souvent répétée, affirmant que sont heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire; que seraient nos Églises sans leur noble et tragique passé? Qui l'étudiera ne saurait s'abandonner à la crainte. Nos ancêtres ont connu des épreuves si grandes, qu'ils auraient pu croire que, de leurs Églises, resterait à peine un souvenir, mais jamais ils ne renoncèrent aux plus fières espérances. Aussi, se mettre à leur école, c'est s'armer contre tous les dangers, et qui oserait affirmer que l'heure présente ne réclame pas, de nous, un renouveau de foi et de courage?

Sous cette impression notre Comité a demandé aux protestants de France de célébrer, le dimanche, 16 février 1919, le quatrième centenaire de la naissance de l'amiral de Coligny, assuré que le souvenir de l'indomptable fermeté et de la foi puissante de ce grand homme, ne pourrait qu'élever les âmes et fortifier les cœurs.

Notre Société, en continuant l'œuvre commencée il y a tant d'années, accomplit un devoir sacré. La vie des minorités est une vie de combats, aussi doivent-elles sans cesse en appeler à l'histoire pour la victoire des causes qu'elles soutiennent. Nulle

attaque ne doit rester sans réponse, nulle erreur sans réfutation, car n'est-il pas à remarquer que le plus souvent ces attaques se livrent et ces erreurs se révèlent sur le terrain historique.

Ce travail de défense, toujours poursuivi, a trouvé sa récompense. Que des adversaires, dont l'étroitesse n'a d'égale que l'ignorance, se plaisent à rééditer des calomnies séculaires contre la Réforme, nous ne pouvons l'ignorer, mais à la violence et l'injustice de leurs polémiques, correspond le discrédit dans lequel elles sont tombées. Les historiens dignes de ce nom, les seuls qui comptent, savent rendre justice à la Réforme en se référant aux études que notre Société n'a cessé de publier et d'encourager. Il n'est plus possible de prétendre mettre le protestantisme au ban de l'histoire dans l'oubli que ses destinées sont unies aux destinées mêmes de la France. Dernièrement encore il a été parlé de l'échec de la Réformation française, mais si des persécutions sans nombre ont arrêté sa marche conquérante, du moins son esprit n'a pu être vaincu et notre peuple en a reçu comme il en a gardé l'empreinte.

Dans quelques jours, nos Églises célèbreront la fête de la Réformation. Quel devoir, mais aussi quel privilège, dans ces temps extraordinaires, de rappeler que, par la séparation du pouvoir politique du pouvoir ecclésiastique, notre Réforme française préparait l'affranchissement de la conscience et qu'en maintenant le principe d'autorité elle assurait l'ordre, sans lequel la liberté n'est plus que la licence. Comment ne pas revendiquer comme un titre de gloire l'organisation démocratique de nos Églises, réalisant, dès le XVIe siècle, la souveraineté du peuple dans l'ordre religieux et préparant ainsi sa souveraineté dans l'ordre politique [1].

Quelles circonstances pourront être plus favorables pour rappeler que la Réformation fut un retour au pur Évangile. Nos Églises doivent garder fidèlement leurs traditions, non pour s'y inféoder, mais pour maintenir l'esprit de foi et de liberté de leurs fondateurs. Aussi nous semble-t-il que, si une parole sacrée doit être méditée au jour de la fête de la Réformation, c'est celle du souvenir : « Ne crains point petit troupeau car il a plu au Père de vous donner le royaume ».

FRANK PUAUX.

1. Nous recommandons, d'une manière particulière, la lecture de toute la remarquable étude de M. le professeur J. Vienot : *Les premiers républicains français* qui montre dans les premiers protestants français les défenseurs de la souveraineté du peuple.

Études Historiques

GUILLAUME FAREL — SES PREMIERS TRAVAUX 1521-1524

L'histoire des idées religieuses, sociales et politiques qui constituent l'ensemble que nous appelons la Réformation n'est, à ses débuts, que celle des faits et gestes des hommes qui exprimèrent et propagèrent ces idées. Après en avoir montré le départ à travers le moyen âge, j'ai essayé d'en raconter le développement dans les divers pays de l'Europe et de déterminer le rôle des personnes qui contribuèrent à y propager la Réforme.

C'est ainsi que j'ai été amené à parler entre autres, successivement, d'Erasme, de Lefèvre d'Etaples[1], de Luther[2], de Louis de Berquin[3] et à caractériser, en dernier lieu, la *Somme de l'Écriture sainte*[4] qu'on peut considérer comme le premier programme, en langue française, de la Réforme telle que la concevaient, à Meaux, Lefèvre et ses premiers collaborateurs. Cette réforme maintenait intacts les cadres, le culte et l'organisation de l'Église catholique, mais s'efforçait de les vivifier, quitte à les modifier insensiblement, en les soumettant à l'enseignement direct et à l'influence des Évangiles

1. J'ai complété ce que j'ai dit de Lefèvre et d'Érasme, dans le *Bulletin*, par un article inséré dans la *Revue de métaphysique et de morale* de 1918, sous le titre : Réforme et Préréforme, Jacques Lefèvre d'Étaples, p.647-667.
2. *Bull.* 1917, 35 ss.; 97 ss.; 213 ss. et 282 ss.
3. *Ibid.*, 1918, 162-183.
4. *Ibid.*, 1919, 63-79.

et des écrits apostoliques, mis, par la traduction en langue vulgaire, à la portée de chaque fidèle.

Le premier Français qui rompit avec cette conception de la Réforme, ce fut un des élèves de Lefèvre, *Guillaume Farel* [1]. C'est lui, incontestablement, qui est le réformateur français, conscient et conséquent, de la première heure. Au lieu d'attendre, comme Lefèvre et son entourage, des autorités civiles et religieuses les réformes que devait amener la substitution de l'Évangile et du Christ à la souveraineté de l'Église et du pape, Farel crut qu'il devait essayer de les réaliser. Non seulement, par conséquent, faire connaître cet Évangile, mais s'efforcer d'y convertir prêtres, laïques, Magistrat, c'est-à-dire l'autorité civile, par des prédications, des discussions publiques et contradictoires, en un mot, par une propagande active et agressive. Le 14 décembre 1527, il écrit aux religieuses de Sainte-Claire à Vevey : « Or est vray, mes sœurs, qu'ay esté *contrainct* par la bonne volunté de nostre père *d'entrer en ouvrage* trop plus fort que tout homme, — si Celuy qui a promis d'assister et de donner bouche et sagesse à laquelle tous les adversaires ne pourront résister, ne donnoit force et puissance, — c'est d'annuncer le S. Évangile de nostre seigneur Jésus, lequel luy mesme preschant en est mort [2]... »

Simple laïque, n'ayant pas fait d'études théologiques, il ne connut que par ses relations avec les théologiens, pendant les douze années qu'il passa à l'Université, soit comme étudiant, soit comme professeur, les discussions scolastiques qui permettaient de tout expliquer et de tout justifier. C'est pourquoi sa piété profonde, qui acceptait et pratiquait sans discussion tout ce que l'Église lui commandait de croire et de faire, dut subir une crise très grave lorsque l'étude de l'Évangile à laquelle il se livra à l'insti-

1. Pendant que Farel était amené à la connaissance de l'Évangile par Lefèvre, un cordelier, *François Lambert*, avait pu lire, dans son couvent d'Avignon, des écrits de Luther, et avait quitté le froc en Allemagne, déjà en 1522 (Herm. I, nos 64 et 65). Presque toute son activité s'étant dépensée hors de France, nous ne le signalons ici que pour mémoire.

2. Herm. II, 65.

gation de Lefèvre lui révéla peu à peu le désaccord entre son enseignement et celui de l'Église. Cette crise dont il nous a laissé une description singulièrement vivante dans son *Épitre à tous seigneurs*, dura plusieurs années.

Sa conversion

J'ai déjà essayé (*Bull*. 1917, 207) d'en marquer les premières phases. En 1536, à la dispute de Lausanne, Farel déclara : « Je vous assure que, estant à Paris, quand il fut fait mention de l'Évangile, par troys ans et plus ay esté priant à Dieu qu'il me donnast grâce d'entendre le droit chemin, lisant avec ce, souvent à genoux, le Nouveau Testament, conférant comme m'estoit donné, le grec avec le latin, traictant avec grands et petitz pour estre instruict, sans mespriser personne »...

Partant de cette déclaration, Herminjard (II, 44) et, après lui, entre autres, MM. H. Heyer[1] et O. Douen[2], assignent à ces mots *quand il fut fait mention de l'Évangile*, la date de 1518. Or, le texte sacré original était connu, dans la capitale, dès le mois de *mai 1516* où Pellican vit, devant l'écu de Bâle, le ballot de Nouveaux Testaments d'Erasme qui venait d'y arriver (*Bull*. 1917, 201). C'est bien à ce texte que Farel pensait lorsqu'il ajoutait, « conférant comme m'estoit donné, *le grec avec le latin* ». Il n'y avait à cette époque pas d'autre texte *grec* du Nouveau Testament, que celui d'Erasme. Lors donc que Farel dit « quand il fut fait mention de l'Évangile, par troys ans et plus ay esté priant à Dieu qu'il me donnast grâce d'entendre le droit chemin », cela signifie que pendant trois ou quatre années après 1516, il chercha la vérité.

Après ces trois ou quatre années d'étude et de prières, il vit clair, il fut convaincu qu'il fallait suivre l'Ecriture seule. On peut assigner à ce point d'arrivée la date de 1520, année où l'excommunication de Luther

1. *Guillaume Farel, Essai sur le développement de ses idées théologiques.* Genève, 1872, 8 ss.
2. *Bull.* 1892, 122 ss.

par le pape allait attirer tous les regards sur le moine saxon. Elle correspond, dans l'*Épitre à tous seigneurs*, à cette phrase : « La saincte parole de Dieu commença à avoir le premier lieu en mon cœur » (p. 173 de l'éd. de 1865).

Or cette affirmation est suivie d'une série d'aveux comme ceux-ci : « Lors j'entendis que le canon voire de la messe devoit faire place à la parole de Dieu... mais cependant... combien que je sceusse que tous les prestres font mal de tenir leur messe pour sacrifice pour les pechez et de manger seuls... je ne pouvoie rejetter cette messe... d'autant que ceux qui m'en debvoyent retirer m'y fourroyent plus avant et craignoient que je n'en parlasse... J'ay esté fort long temps en ceste séduction... et aussi n'ay laissé les dites abominations papales tout à un coup, mais il a fallu que petit à petit la papauté soit tombée de mon cœur »...

On ne peut se défendre de l'impression que Farel mit autant de temps à renoncer définitivement à la messe qu'il en avait mis à reconnaître que l'Ecriture sainte devait être son unique autorité religieuse. La crise qui peu à peu le détacha de ce qu'il appelle « la papauté », aurait ainsi duré au moins sept années. A partir de 1516, il se mit à étudier sérieusement le Nouveau Testament que Lefèvre d'Étaples lui avait sans doute fait lire déjà avant cette date. En 1518, lorsque les persécutions des théologiens contre son vénéré maître lui eurent ouvert les yeux, il fut « retiré », par la parole de ce maître, « de la fausse opinion du mérite des œuvres ». Environ un an plus tard, sans doute grâce à Michel d'Arande[1] dont il écrit, en 1524, qu'il contribua à détourner Lefèvre du culte des saints (Herm. I, 205),

1. Je crois, en effet, que c'est à Michel d'Arande et non à Gérard Roussel, comme je l'ai écrit en 1917 (*Bull.* 1917, p. 211 note), que se rapportent ces mots de Farel « *par un à qui Dieu fasse grâce*, me fut proposée la pure invocation de Dieu ». Lorsque Farel exprimait ce vœu, Michel d'Arande était évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et on comprend qu'en reconnaissance du service qu'il lui avait rendu jadis, Farel ait souhaité que Dieu lui pardonnât sa défection.

« Dieu lui donna à congnoistre qu'il le faut seul invoquer et que toute l'invocation des trepassez... est vraye idolâtrie ». Là, ajoute-t-il, « fut du tout esbranlée la papauté en mon cœur... et la saincte parole de Dieu *commença* à avoir le premier lieu en mon cœur... »

C'est donc pendant qu'il exerça ses fonctions de régent au collège du cardinal Lemoine où il avait été nommé, en 1517 environ, que Farel passa par les trois premières phases de sa crise religieuse. Il ne traversa la dernière qui fut la plus dure qu'aux prises avec la réalité qu'il rêvait de transformer.

A Meaux et en Dauphiné

C'est au commencement de l'année 1521, au témoignage de Toussaints du Plessis, l'historien de l'Église de Meaux[1], que Farel eut pour la première fois l'occasion « d'entrer en ouvrage ». Avec son maître « Jacques Fabri », il fut du nombre des « habiles gens », que, d'après cet historien, l'évêque Guillaume Briçonnet groupa autour de lui « pour suivre les vues » de François I[er][2]. Le roi venait, en effet, par lettres patentes du 7 janvier, d'ordonner la mise à exécution des monitions et prohibitions de l'évêque au sujet des danses publiques les dimanches et jours de fête[3]. Encouragé par ce premier succès, Briçonnet comptait sur l'appui du roi pour introduire d'autres réformes dont les principales étaient la substitution du français au latin dans le culte public et l'éducation, dans ce but, d'un clergé prodigieusement ignorant et négligent[4].

Quelle fut la tâche assignée à Farel dans ce premier champ d'expérience? On ne se trompera guère en se

1. T. I, 327 ss.

2. C'est après le 9 avril 1521, où il était encore à Paris, d'après M. Imbart de la Tour (*Origines de la Réforme*, III, 115 p.), que Lefèvre se serait rendu à Meaux.

3. *Catal. des actes de François I*[er], n° 1296.

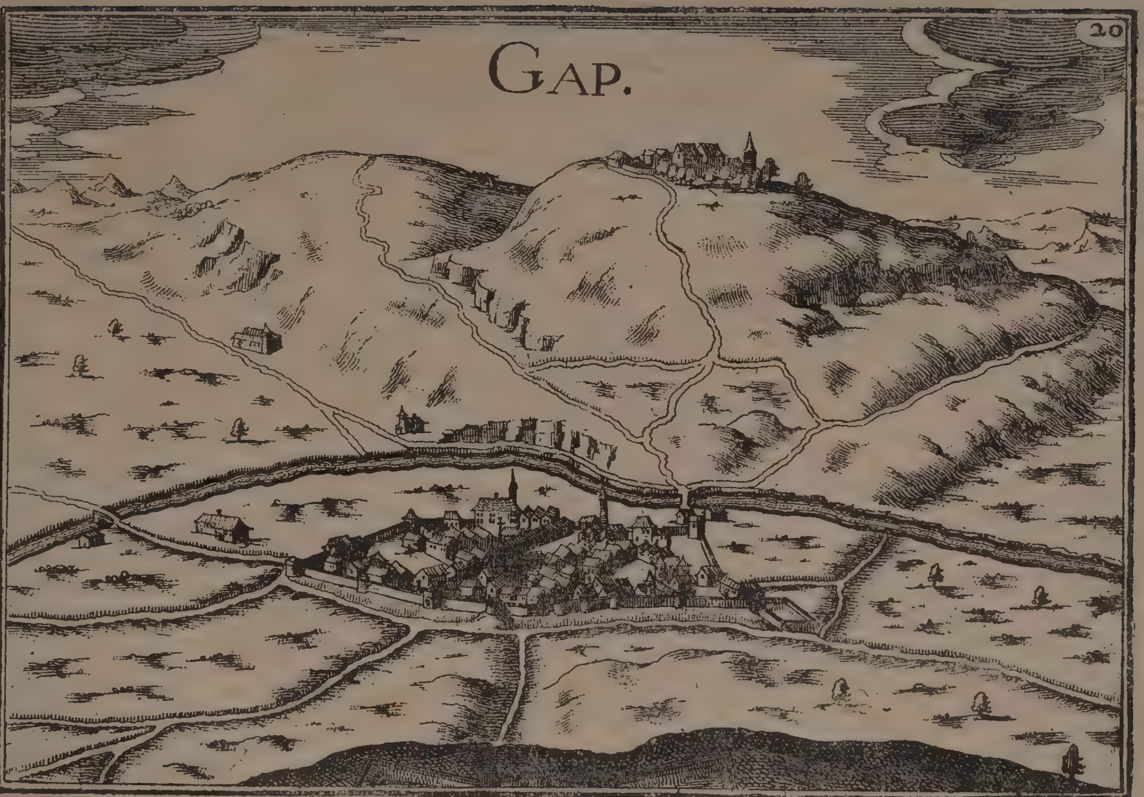
4. « Les curés résidaient à Paris et les vicaires désignés par eux étaient presque tous incapables d'annoncer la Parole ». (Becker, Marguerite et G. Briçonnet, *Bull.* 1900, 397.)

représentant le néophyte, brûlant de faire partager sa foi nouvellement conquise à tous ceux pour qui la religion ne consistait guère que dans des cérémonies et redevances traditionnelles. A ce moment Lefèvre surveillait, à Meaux même, l'impression de son commentaire sur les Évangiles et préparait sa traduction du Nouveau Testament. Farel dut suivre de près tout ce travail préparatoire et en communiquer, au fur et à mesure, les résultats aux auditoires auxquels il s'adressait.

Ce séjour à Meaux dut être interrompu l'année suivante par un voyage en Dauphiné, voyage attesté par deux faits certains. Le premier est la conversion d'un fils de Hugues de Coct, seigneur du Châtelard, compatriote de Farel, le chevalier Anémond de Coct qui avait eu une jeunesse orageuse puisqu'en 1520, son père l'avait pourvu d'un curateur et d'une rente viagère de trente écus[1]. Aucun texte ne signalant la présence de Coct à cette époque à Paris ou à Meaux, c'est en Dauphiné qu'il dut rencontrer Farel dès l'année 1522 puisqu'en mars 1523, on trouve Coct déjà à Wittemberg où il se fait immatriculer le 6 avril à l'université[2].

Le second fait est encore plus probant et ne peut guère se rapporter qu'au premier. Le 28 mars 1523, l'official de l'évêque de Gap adressait aux chapelains et curés du diocèse un monitoire ordonnant d'excommunier les coupables d'hérésie qui, malgré des lettres antérieures expédiées à la requête de noble Antoine de Montorsier, avaient refusé ou négligé de fournir les satisfactions requises[3]. Bien que le début de ce document soit trop mutilé pour qu'on puisse en traduire le texte, il n'en ressort pas moins qu'à la requête d'Antoine de Montorsier, sans doute un parent de Jeanne de Montorsier femme de Jean-Jacques, frère de Guillaume Farel[4], des

1. A. Prudhomme, *Simples notes sur Pierre de Sébiville*, 1884, p. 30.
2. Herm. I, 129.
3. Le texte de ce document, dont M. Buquet, archiviste des Bouches-du-Rhône, a bien voulu m'envoyer une copié collationnée, a été publié, mais d'après une copie très inexacte, par M. G. de Manteyer, dans son volume *Les Farel, les Aloat et les Riquet*, 1912, p. 108.
4. J. Roman, *Histoire de la ville de Gap*, 1892, p. 119.



Gap au XVIIe siècle.

personnes accusées ou convaincues d'hérésie avaient été, par des lettres émanant de l'évêque, sommées de comparaître devant l'official pour se justifier ou subir la peine par elles encourue et n'avaient pas obtempéré à cette sommation. Le monitoire étant du 28 mars 1523, les lettres qui le provoquèrent sont, ou des premiers jours de l'année 1523, ou des derniers de 1522. Elles coïncident ainsi avec la date de la conversion d'Anémond de Coct qui se serait soustrait aux conséquences de son acte en quittant le canton d'Orcières, dans la vallée du Drac où se trouvait le Châtelard (commune de Champoléon). Elles confirment ce passage de la chronique de Froment : « Farel, désirant édifier ceux de son pays, s'en alla de Meaux à Gap où, voulant prescher, il n'y fust pas admis par ce qu'il n'estoit moine ne prestre auxquels seuls est permis de prescher selon les statuts du pape. De là il fust deschassé, voire fort rudement, tant par l'evesque que par ceulx de la ville, trouvant sa doctrine fort estrange *sans jamais* en avoir ouy parler [1] ».

Il ne semble pas, d'ailleurs, que cette tentative ait eu d'autre résultat immédiat que la conversion du chevalier de Coct puisque ce n'est qu'environ dix années plus tard que les frères de Farel suivirent son exemple [2]. Mais elle permet d'affirmer que Guillaume Farel fut le premier qui fit connaître le pur Évangile dans la famille de son père le notaire Antoine, époux d'Anastasie d'Orcières, dans la ville de Gap, où, sur la place Saint-Étienne aujourd'hui Jean-Marcellin, aux nos 3 ou 4, se trouve l'emplacement de sa maison natale [3]. Cette première étincelle n'allait pas tarder à en allumer d'autres, puisque, dès le carême de

1. Herm. I, 180. Il est vrai que cette chronique place cet épisode après le départ de Meaux provoqué par une persécution qui n'eut lieu que plus tard. Mais on sait qu'il ne faut pas demander à ce genre de chroniques une exactitude strictement chronologique.

2. Cf. Roman, ouvr. cité, 119 et Manteyer, ouvr. cité, p. 51. Dans ce dernier volume, qui n'est guère qu'un recueil de textes, l'auteur a réuni sur la situation sociale et les alliances des Farel, un ensemble de renseignements beaucoup plus complet que ceux que l'on possède sur n'importe quel autre réformateur.

3. Manteyer, p. 81. Les deux maisons nos 3 et 4 appartenaient au père de Farel.

1523, le cordelier Pierre de Sébiville, entraîné sans doute par Anémond de Coct, prêcha, ainsi que nous le dirons par la suite, dans le sens de la Réforme, à Grenoble.

A Meaux et à Paris

Revenu à Meaux, peut-être encore avant la fin de cette année 1522, Farel n'y demeura plus que quelques mois. Les « novateurs », dit Toussaints du Plessis, « faisoient du progrès », au point que Briçonnet leur retira la licence de prêcher le 12 avril 1523. Lorsqu'on rapproche le texte de cet ordre[1] du mandement épiscopal du 15 octobre suivant, publié après le décret synodal interdisant de lire et ordonnant de brûler les livres de Luther, on voit que le zèle intempestif des « novateurs » s'était attaqué au Purgatoire et au culte de la Vierge et des Saints. Il faut ici se rappeler qu'avant même de se rendre à Meaux, Farel avait eu, à cause de Lefèvre, beaucoup de peine à s'affranchir précisément de cette foi à l'intervention de la Vierge et des saints... « J'avoye tant d'estime des Saincts et de Faber que je n'en pouvoye sortir. Mais à la fin, *après toute résistance qui m'estoit amère, ny en rejettant l'Escriture, ny en mépris d'iceluy qui me parloit*, mais en crainte de faillir, Dieu me donne à cognoistre qu'il le faut seul invoquer et que toute l'invocation des trespassez et de tous ceux qui sont hors de ce monde, par laquelle les absens sont priez comme présens, et tout service est vraye idolâtrie[2] ».

Comment admettre, lorsqu'on connaît le tempérament ardent de Farel, qu'après avoir conquis de haute lutte et malgré son maître, la foi à l'invocation de Dieu seul, il ait pu, à Meaux, se taire sur ce point où il entrait en contradiction directe avec l'évêque qui, lui, voulait

1. Cf. *Bull.* 1917, 227, n. 2.
2. *Épitre, ut supra*, p. 172.

qu'on exhortât ses ouailles aux suffrages pour les trépassés et à prier la Vierge et les saints[1]?

La rupture était inévitable après l'ordre du 12 avril 1523. Qu'il ait été de ceux auxquels Briçonnet retira la licence de prêcher, ou non, ainsi que l'affirme d'ailleurs Toussaints du Plessis, le disciple se sépara de son vénéré maître et de sa « vieillesse papale ». Mais cette séparation se fit certainement sans éclat, sans « mépris » pour celui qui s'était efforcé de le retenir, ainsi qu'en témoigne la correspondance ultérieure entre les deux amis. Ne pouvaient-ils pas se dire qu'ils poursuivaient le même but par des chemins différents?

L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, qui était certainement bien informé, bien qu'en parlant de « persécution », il confonde les années 1523 et 1525, nous apprend (I, 6) qu' « après avoir subsisté tant qu'il peut, à Paris, Farel se retira en Suisse ». — De ce court séjour à Paris nous avons un précieux témoignage contemporain. C'est une lettre à lui adressée par un de ses élèves au collège du cardinal Lemoine, le plus ancien adepte de la Réforme à Paris, dont le nom et la destinée ultérieure nous soient connus. Cette lettre est d'autant plus importante que c'est le premier et le seul témoignage direct et authentique émanant du milieu parisien où avaient pénétré des essais de Réforme, qui nous renseigne sur l'état des esprits lorsqu'en 1523 la Faculté de théologie de l'Université réussit à en attaquer les premiers apôtres et à inquiéter ceux qui les suivaient. Voici une traduction de ce précieux document :

1. Voici le texte du mandement du 15 octobre 1523 (Toussaints, II, p. 559). « *In pronis inducatis populum ad pias preces et suffragia pro defunctis facienda, credendumque Purgatorium vere esse; similiter et sacratissimam Virginem Mariam et sanctos esse orandos* ». Cet ordre avait été précédé de ces lignes que je reproduis d'après la traduction d'Herminjard (I, 157) : « Tandis que... la parole évangélique faisait des progrès, quelques personnes, abusant de l'Évangile et le tournant à leur propre sens, afin que le peuple qui y avait pris goût, fût gagné par l'appât de la nouveauté, ...ont osé prétendre et prêcher, au mépris de la vérité evangélique, que le Purgatoire n'existe pas, et que par conséquent, il ne faut pas prier pour les morts, ni invoquer la très sainte Vierge Marie et les saints ».



Gap, place Jean-Marcellin.

La maison des Farel se trouvait sur l'emplacement de celles qu'on aperçoit derrière la statue.

A Guillaume Farel, sincère défenseur de la piété,
Jean Canaye, salut en Christ.

Je m'estimerais fort heureux si récemment les circonstances m'avaient permis de m'adonner sans interruption aux lettres grecques et latines commencées l'année dernière. Je considère, en effet, cette science, non comme l'objet, suivant ton expression, d'un culte, mais comme une aide très puissante, ou plutôt indispensable pour l'intelligence de la parole de Dieu — car les auteurs grecs ou latins qui ont, ou écrit, ou traduit, ou expliqué les livres sacrés n'exigent pas des connaissances si exceptionnelles, mais peuvent être compris par un homme passablement instruit. Je pense que je n'aurai besoin d'apprendre l'hébreu que plus tard, d'autant qu'il y a ici peu de gens qui le connaissent ou qui, s'ils le connaissent, ne permettent pas à tous de les aborder. Ce qui, d'ailleurs, est plus important que tout, c'est de demander l'intelligence des choses sacrées à l'esprit qui souffle où il veut, plutôt que de l'attendre de longues études ou de nombreuses veilles. Mais j'ai été tant de fois abattu par les maladies que, dans les langues où tu sembles croire que j'excelle, je ne suis pas arrivé à être plus habile que lorsque tu étais avec nous.

Je ne voudrais pourtant pas que tu penses que je dis cela pour me justifier de la grande faute que j'ai commise de ne pas t'avoir écrit à toi avec qui je suis si lié, quand ce ne serait que par le fait que nous avons longtemps vécu ensemble[1], poursuivant les mêmes études, toi comme maître, moi comme élève. Mais il y a, sans nul doute, des choses autres et plus grandes qui m'ont uni à toi de la manière la plus étroite : avant tout cet amour chrétien et ce pain quotidien, ce vin que nous distribuait Lefèvre, ce très saint et à la fois très savant homme, et dont nous avons vécu tant de jours. Ce sera toujours, je le confesse, la chose unique qui m'attachera le plus à toi et me ferait mériter n'importe quel châtiment si jamais je refusais de t'écrire.

Quant aux lettres que tu dis avoir envoyées à notre frère Miles, je me rappelle qu'il n'en a reçu qu'une seule, de l'époque où tu avais gagné Bâle. Nous t'aurions bien écrit pendant que tu étais en Aquitaine[2], mais nous avons aussitôt appris ton départ

1. On se demande si Farel n'a pas eu, en sa qualité de régent du collège du cardinal Lemoine, Jean Canaye comme pensionnaire.

2. J'ai reçu, jadis, une note de feu Daniel Benoît, affirmant que le *Memorial historique contenant la narration des troubles... dans le pays de Foix*, de L.-J. de Lescazes (164?), disait expressément que « Guillaume Farel a prêché la Réforme dans le pays de Foix ». J'ai sous les yeux la réimpression de ce *Mémorial*, faite à Foix en 1891. L'auteur raconte, d'après F. de Raemond, l'introduction de la Réforme à Meaux, par G. Farel, Arnaud et

précipité et vraiment à cause de Christ [1], comme j'entends, un moine [2] te poursuivant parce que tu prêchais l'Evangile publiquement. Ce départ nous paraîtrait regrettable si je ne savais que tu t'es réfugié à Bâle comme dans le port du salut et dans un asyle, ville vraiment royale [3] dirais-je, puisque le roi des rois veut y faire promulguer, lire et vivre son Evangile et ses lois éternelles.

Ces lois qui avaient été entièrement abrogées par je ne sais qui, je crois qu'elles ont été enseignées naguère de même au milieu de nous comme partout et je sais qu'il n'y a pas longtemps elles ont été reçues, grâce surtout à tes efforts [4]. Mais tout a bien changé depuis que tu es parti d'ici. Combien l'autorité et la majesté de l'Evangile n'ont-elles pas été diminuées au profit de l'observation des anciennes traditions et de l'affermissement de l'autorité antérieure! Comme on s'est éloigné de la piété évangélique! Combien la parole de Dieu a été abattue misérablement et avec quelle crainte n'a-t-elle pas été accueillie par les gens pieux! Tel est notre état, très cher Guillaume. Si on te l'écrivait en détail, comme tu le demandes, je ne sais si tu retiendrais tes larmes, bien que ce que je viens de dire sans aucun doute t'affligera beaucoup, si cela ne te fait pas pleurer.

Les choses ne pouvaient guère se passer autrement alors que tu nous a quittés si promptement et que Gérard, sur qui nous reportions presque tout notre espoir, ne s'occupe que des Meldois, non sans fruit, et, depuis ton départ, est à peine venu une ou deux fois nous visiter et cela sans prédication. Si elle nous avait été donnée, ceux qui sont encore faibles auraient pu être réchauffés, nourris et même fortifiés en Christ; mais dès lors que

Gérard Roussel avec Jacques Faber. Après avoir été chassés de Meaux, « l'an 1522 », puis hors de France « l'an 1529 », ces « quatre boucliers de la Foi » se seraient retirés « à l'abry dans Nérac... où encore par leur hypocrisie et charmant caquet, commencèrent de jeter les premiers fondemens de leur irréligion » (p. 42). Faut-il voir, dans ce passage, le souvenir d'une apparition de Farel dans le pays de Foix en 1523 ? Je crois plutôt que de Lescazes, dont le récit est très confus, n'aura pas pris garde, en adjoignant Farel et Arnaud Roussel à Lefèvre et Gérard Roussel qui se réfugièrent, en effet, auprès de la reine de Navarre, que F. de Raemond avait écrit (p. 845 de l'édition de 1616), qu'après Meaux Farel se rendit en Suisse et qu'Arnaud Roussel suivit le parti de Briçonnet.

1. C'est ainsi que nous croyons devoir traduire *discessus christianus* : départ chrétien.

2. Au lieu de *jam* monacho qu'il y a dans Herm., il faut lire *nam*.

3. Canaye fait ici un jeu de mot en appelant Bâle, en grec, βασιλικη, la ville royale.

4. Il semble, d'après ce passage, que Farel ait été, à Meaux, si ce n'est l'initiateur des réformes qui y furent tentées, du moins un de ceux qui y travaillèrent avec le plus de zèle. Dans tous les cas, cette lettre prouve qu'il fut un des premiers qui prêchèrent l'Évangile à Paris, sans doute dans des réunions particulières.

la nourriture essentielle leur fait défaut, que peut-il arriver d'autre si ce n'est qu'ils languissent et, à moins qu'on ne tarde pas à les secourir, qu'ils se dessèchent entièrement, ce qui est pire que tout. Je sais bien qu'on pourrait y obvier si nous avions souvent l'Evangile entre les mains[1]. Que ne peuvent, en effet, le feu et le glaive de l'Evangile? Je sais qu'il pourrait enseigner l'ignorant, remettre sur la bonne voie celui qui est dans l'erreur, enflammer l'indifférent. Mais en ceci tu nous aideras beaucoup si, lorsque, Dieu le voulant, il t'arrive de fréquenter des hommes entièrement gagnés à l'Evangile, de jouir chaque jour de leur commerce et de leurs entretiens, de lire leurs ouvrages et d'entendre leurs prédications, tu consentais, le plus souvent que tu le pourrais, à nous écrire ce qui se passe là-bas et à nous tenir au courant de tout l'état de l'Eglise.

J'ai longtemps gardé cette lettre, mon cher Guillaume, parce que je n'avais personne qui pût s'en charger. Si nous avions quelqu'un à qui nous puissions confier sûrement nos missives, nous t'écririons plus souvent. A Dieu en Christ.

Paris, le 13 juillet.

Jean Canaye.

Le signataire de cette lettre était l'un des fils de Jean Canaye, « marchand teinturier à Saint Marcel lez Paris » et de Marguerite Gobelin, de la famille qui, à côté des Canaye, exerçait la même profession et dans laquelle déjà le père de Jean Canaye avait pris femme[2]. Lefèvre et Farel avaient décidé leur élève à étudier le grec, le

1. La traduction de la première partie du Nouveau Testament en français, par Lefèvre, était sortie de presse le 8 juin, mais, comme elle ne contenait que les Evangiles, elle a pu n'être mise en vente qu'avec la seconde partie, qui ne sortit de presse que le 6 novembre. Briçonnet ne put envoyer à Marguerite, au roi et à leur mère, cette seconde partie que le 10 janvier 1524 (*Bull.* 1900, p. 443).

2. Sur les Canaye, voir l'article de la *France prot.*, 2ᵉ éd. en le complétant et le corrigeant au moyen des renseignements qu'on trouve dans une brochure de M. Ch. Pradel, *Un marchand de Paris au seizième siècle* (cf. *Bull.*, 1891, 106, où il faut lire que le correspondant de Farel était le fils du marchand teinturier et par conséquent l'un des quatre frères dont parle M. Pradel). Voir aussi une brochure de Ch. Manneville, *Les Canaye* (Paris, Champion, 1909), qui renferme une généalogie de la famille, mais se trompe en disant que la maison de la reine Blanche, 17, rue des Gobelins, était leur propriété. C'était celle de la branche protestante des Gobelins (*Évangile et Liberté*, 1ᵉʳ novembre 1913).

latin et même l'hébreu. Non pour se distinguer dans la science de ces langues qui conférait à ceux qui les possédaient une réputation recherchée par les ambitieux, — mais afin de mieux comprendre le texte original de l'ancien et du nouveau Testament et de pouvoir le comparer avec la Vulgate. Cette science, le jeune Canaye, élève digne de ses maîtres, la considérait, non comme le but de ses études, mais comme un moyen d'augmenter la piété et de développer la vie chrétienne. Dans l'évocation des jours où, selon son expression, Lefèvre lui avait distribué, ainsi qu'à son maître, le pain et le vin de l'Évangile, nous avons la preuve qu'à son origine, et dans la pensée de son premier ouvrier, la Réforme répondait à des besoins *essentiellement et exclusivement religieux.*

Nous apprenons ensuite qu'après avoir quitté Meaux, Farel n'avait séjourné que peu de temps à Paris, qu'il quitta subitement pour se rendre en « Aquitaine ». C'est la seule mention, mais formelle, que nous possédions sur cette deuxième tentative d'évangélisation[1]. De même que celle en Dauphiné, elle dut être abandonnée presque aussitôt, à la poursuite d'un moine auquel Farel put échapper en gagnant Bâle. Combien il faut regretter qu'on n'ait pu retrouver les lettres qu'il écrivit alors à ses élèves Jean Canaye et Miles Perrot, régent des classes de grammaire au collège du cardinal Lemoine, lettres auxquelles répond celle qu'on vient de lire!

On aura remarqué qu'elle est datée de Paris, 13 juillet, sans indication d'année. Herminjard qui le premier en a publié le texte latin[2] l'a placée parmi celles de 1524. Il n'a

1. C'est peut-être au cours de ce voyage en Aquitaine et à Bâle, que Farel eut, avec le futur inquisiteur et cruel persécuteur des Vaudois, la conversation qu'il rappelle en 1543, dans son *Epistre... au duc de Lorraine* : « Je l'ay ouy d'un Jacobin nommé de Roma, auquel quand propos estoit tenu de l'Evangile et ce, quand premièrement le nouveau testament fut imprimé en français, où Monsieur Fabry avoit besoigné et estoit dict que l'Evangile auroit lieu au Royaume de France, et qu'on ne prescheroit plus les songes des hommes; — de Roma respondit : « Moy et autres comme moy lèverons une cruciade de gens et ferons chasser le Roy de son Royaulme par ses subjects propres, s'il permet que l'Evangile soit presché ». (Herm. I, 483).

2. *Corresp.* I, p. 240-243

pas pris garde que, si elle était de cette année, la phrase dans laquelle Jean Canaye se plaint de l'absence, depuis le départ de son ami, de toute prédication qui aurait pu empêcher bien des défaillances, serait contredite par les passages des lettres du 6 juillet 1524 dans lesquelles Gérard Roussel et Lefèvre racontent à Farel que « Caroli est à Paris et explique l'apôtre Paul au peuple dans des prédications qu'il fait aux jours de fête à Saint-Paul, avec beaucoup de succès à ce que j'entends dire ». (I, 240, cf. 237). On ne peut guère admettre que ce qu'on savait à Meaux le 6 juillet 1524, Jean Canaye l'ait ignoré à Paris le 13 ou, que, s'il l'a su, il ait oublié, au milieu de ses lamentations, de mentionner ce qui s'y passait depuis le mois de mars (cf. I, 227), dans l'importante église royale Saint-Paul, ainsi dénommée parce que les rois de France avait coutume d'y faire baptiser leurs enfants[1]. La description mélancolique qu'il fait, du retour aux anciennes traditions de ceux qui avaient commencé à s'en affranchir, cadre, au contraire, parfaitement avec les craintes que devaient leur inspirer le rude assaut des Sorbonnistes et du Parlement contre Lefèvre et Louis de Berquin en juin 1523, assaut qui devait aboutir, en août, à l'emprisonnement de ce dernier, à l'autodafé de ses écrits et de ceux de Luther et au cruel supplice de l'augustin Jehan Vallière[2].

A Bâle et Strasbourg

Si mes conclusions sont exactes, Farel était à Bâle en juillet 1523. On aura remarqué les expressions dont se sert Jean Canaye dans sa lettre à son ami. Il appelle « Bâle le port du salut, un asile, et, en grec, une ville vraiment royale puisque le roi des rois peut y faire promulguer, lire et vivre son Évangile ». Les relations entre Bâle et le milieu parisien auquel appartenait Farel remontaient au

1. Elle occupait l'emplacement des nos 30, 32 et 34 de la rue Saint-Paul (Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, II, quartier de la Bastille, p. 5 à 8). C'est dans le cimetière de cette église que, plus tard, fut enterré Rabelais.

2. Voy. *Bull.*, 1917, p. 228.

moins au xv[e] siècle. Sans entrer dans les détails, rappelons qu'un des trois hommes qui installèrent à Paris, en 1470, le premier atelier d'imprimerie, avait fait ses études à Bâle[1]; au début du xvi[e] siècle (1501-1508) deux des fils de l'imprimeur bâlois Jean Amerbach, Bruno et Basilius, avaient été les meilleurs élèves de Lefèvre d'Étaples[2]. Le Bâlois Guillaume Cop était médecin de François I[er] et fut chargé par le roi de faire venir Érasme à Paris en 1517; le glaronnais Henri Lorit qui y vint à sa place et y dirigea, jusqu'en 1522, une sorte de pensionnat que fréquentaient entre autres des Bâlois, s'établit à Bâle lorsqu'il quitta Paris[3]. C'est dans la librairie à l'enseigne de l'Écu de Bâle, au coin des rues Saint-Benoît et Saint-Jacques, que dès le mois de mai 1516 se vendait le nouveau Testament d'Érasme et c'est par l'intermédiaire de ce libraire, Conrad Resch, qu'à Paris on connut les écrits de Luther, qui, dès leur apparition, étaient réimprimés à Bâle, chez Petri et envoyés à Lefèvre[4].

On savait certainement à Paris, qu'en 1521 déjà Guillaume Roubli avait prêché à Bâle contre la messe, le purgatoire, le culte des saints, et y avait remplacé dans une procession, les reliques par une Bible, et qu'en 1522 le prédicateur de l'hôpital, élève de Glarean, Wolfgang Wissenburger, était allé jusqu'à dire la messe en langue vulgaire. Œcolampade, qui avait été le collaborateur d'Érasme pour le nouveau Testament de 1516 et que son admiration pour Luther avait fait sortir du couvent d'Altenmünster où il était entré en 1520, avait été nommé vicaire de Saint-Martin à Bâle vers la fin de l'année 1522. Il n'est donc pas surprenant que, contraint de quitter la France, Farel se soit dirigé vers cette cité[5].

1. *Ibid.*, p. 180.
2. V. D[r] A. Fechter, *Das Studentenleben in Paris im Anfang des XVI. Jahrhunderts* dans *Beiträge zur vaterländ. Gesch. Basel*, III, 1846
3. Vers le milieu de 1523, il fut nommé économe du collège où il logea (Herm., I, p. 210).
4. Par l'intermédiaire, entre autres, d'un certain Ulrich Hugwald qui était correcteur chez l'imprimeur Petri à Bâle et que Lefèvre fait saluer les 20 avril et 6 juillet 1524.
5. Il dit lui-même plus tard, qu'il y fut attiré « du fond de la Gaule », par la réputation de cette ville (Herm., I, 359).

Lorsqu'il y arriva, vers le milieu de l'année 1523, les partisans d'une Réforme modérée avaient remporté un premier succès. Ils étaient appuyés par le Magistrat qui avait recommandé aux prédicateurs de n'annoncer que le pur Évangile. Le provincial des cordeliers ayant voulu déplacer le frère gardien Conrad Pellican qui avait collaboré à la réédition des écrits de Luther, le Magistrat s'y opposa et finit par donner leur congé à deux professeurs de théologie réactionnaires, et à les remplacer par Pellican et Œcolampade[1]. Farel reçut l'hospitalité chez celui-ci et entra dès lors en relation directe avec tous ceux qui travaillaient dans le sens de la Réforme. C'est ainsi qu'il connut certainement le hollandais Hinne Rode venu à Bâle pour l'impression des œuvres de Jean Wessel et communiquer aux réformateurs suisses l'interprétation symbolique des passages des Évangiles racontant le dernier repas pascal de Jésus avec ses disciples[2]. J'ai expliqué dans un précédent chapitre que Hinne Rode apportait avec lui un manuscrit exposant sous le titre de *Somme de l'Écriture sainte* le premier programme d'une réforme scripturaire qui ne touchait pas encore aux usages établis. La première édition de cet exposé du christianisme selon la Bible ayant paru en français à Bâle en 1523, j'ai suggéré que Farel pourrait fort bien être l'auteur de cette traduction qui dut être exécutée au milieu de cette année et dont le *Sommaire*... qu'il publia plus tard rappelle le titre. Œcolampade qui fit paraître à la même époque son traité sur la Sainte Cène où apparaît le résultat de la visite de Hinne Rode, fut sans doute l'instigateur de ce travail et l'on ne connaît pas à Bâle, à ce moment, d'autre Français à qui il aurait pu le demander[3].

Quoi qu'il en soit, rien ne s'oppose, dans l'ensemble

1. Voy. pour l'histoire religieuse de Bâle à cette époque : B. Riggenbach *Das Chronikon des Pellican* et la traduction allemande parue à Strasbourg en 1892. — La biographie d'Œcolampade, par J.-J. Herzog, 1843, trad. par A. de Mestral (cf. Hauck, *Encycl.*, XIV). — Tommen, *Geschichte der Universität*, 1889; — cf. Th. Burkhardt Biedermann, *Bonifacius Amerbach und die Reformation*, 1894.

2. *Bull.*, 1918, p. 219.

3. *Ibid.*, 1919, p. 63-79.

des faits que je me suis efforcé de situer chronologiquement, à l'adoption de cette hypothèse. Cela ne veut pas dire qu'à ce moment, si intéressant pour Farel qui désirait entrer en relation avec tous les chefs de la Réforme, il ne se serait pas éloigné de Bâle. Il est possible au contraire qu'il fit à cette époque déjà une excursion à Strasbourg où il a certainement été entre 1523 et 1524 ainsi que l'atteste le pamphlet latin dont il est l'auteur et dont il va être question tout à l'heure. Son plus ancien biographe Olivier Perrot le fait même aller directement de Meaux à Strasbourg et ensuite seulement à Bâle. Les termes dont il se sert en parlant de Strasbourg, méritent d'être cités : « Il y rencontra deux excellents personnages pasteurs de la ville, Wolfgang Capito et Martin Bucer[1] auxquels d'entrée il se fit connaître et captiva tellement leur bienveuillance que... ils luy donnèrent la main d'association et contractèrent par ensemble une amitié si sincère et saincte que jusqu'à leur mort ils ont nourri par lettres une communication de sentimens, avis, conseils sur tous incidens d'affaires concernant la religion... qu'il y a toute apparence que Bucer avoit l'âme bien étroitement liée à Farel puisqu'*aujourd'huy se trouve un paquet de lettres écrites à Bucer par Zwingle, Œcolampade, Pellican et autres excellents et doctes personnages* parmi et dans ses écrits qui sans doute luy avoient été confiés en amy pour cause inconnue ».

Propositions prêchées à Meaux. Jehan Guybert.

A Strasbourg et à Bâle où la sagesse et l'intelligence du Magistrat s'efforçaient, de contenter et non d'exaspérer les légitimes aspirations du peuple et de ceux qui essayaient de l'instruire, Farel ne perdait pas de vue ses amis de Paris et de Meaux. Nous n'avons malheureusement plus que de rares épaves de la correspondance qui

1. Capiton, originaire de Haguenau (1478) et Bucer, né un peu plus tard (1491) de parents strasbourgeois, à Schlestadt, s'étaient installés à Strasbourg, en mai 1523 (cf. *Bull.*, 1917, p. 246 ss.).

s'échangeait entre eux et lui. Il leur faisait parvenir les livres et traités que la crise religieuse faisait constamment sortir de presse[1], leur faisait écrire par ses nouveaux amis[2] et les excitait à l'action. A Meaux et à Paris on recevait avec joie les envois et les lettres de Bâle, on le tenait au courant des obstacles qui s'opposaient à une propagande plus active. On lui rappelle que grâce à la Sorbonne et au Parlement rien ne peut sortir de presse qu'avec l'approbation des ennemis de tout changement[3]. Briçonnet avait cru pouvoir les désarmer en remplaçant les plus imprudents de ses prédicateurs par des hommes « dont la doctrine ne lui était point suspecte. De ce nombre furent Martial Mazurier, principal du collège Saint-Michel et célèbre prédicateur, à qui il procura la cure de Saint-Martin au grand marché[4], Michel et Arnaud Roussel (dont on ne trouve pas trace ailleurs et qu'Herminjard identifie avec Michel d'Arande), et Pierre Caroli, chanoine de l'Eglise de Sens à qui il donna la cure de Frênes et ensuite celle de Tancrou[5] ».

C'étaient là des concessions insuffisantes puisque déjà en 1521 les prédications de Martial Mazurier sur les trois Marie avaient été dénoncées comme hérétiques et que l'année suivante le confesseur du roi avait failli tomber en disgrâce pour s'être plaint des explications hétérodoxes dont maître Michel accompagnait la lecture des Évangiles à Louise de Savoie et à sa fille Marguerite d'Angoulême. Aussi, à la requête de Lizet et de Beda, ainsi que je l'ai dit plus haut[6], la Faculté avait-elle envoyé, en juin 1523, maîtres Andrée, Le Gay et Mauricet enquêter à Meaux sur les prédications de Mazurier

1. Voy. les lettres de Lefèvre des 20 avril et 6 juillet 1524 (Herm., I, p. 206 et 220), sans compter celle du 13 janvier (*ibid.*, 183).

2. Œcolampade écrivit ainsi à Briçonnet, et Pellican à un certain Pierre Amy (*ibid.*, p. 221 et 225).

3. Voy. les lettres citées ci-dessus et celle de G. Roussel (*ibid.*, I., 232).

4. Le quartier du grand marché, séparé de la ville proprement dite, par un pont, devint, par la suite, entièrement protestant.

5. Toussaints du Plessis, *op. cit.*, I, 328. Mazurier et Michel d'Arande avaient déjà été à Meaux en 1521.

6. *Bull.*, 1917, p. 227.

et de Caroli[1]. Après une série de procédures contre les deux suspects, le 26 novembre elle mettait la dernière main à la censure ou plutôt à la condamnation pure et simple déjà rédigée le 14, de 41 propositions recueillies par ces espions, sur le culte de la Vierge, des saints, des reliques, le canon de la messe, le purgatoire, etc.[2].

Le même jour commençait au Parlement le procès d'un ermite qui vivait à Livry, sur la route de Paris à Meaux, où se trouvait un couvent de chanoines augustins qui avait été réformé à la fin du xve siècle par un certain Jean Mauburn, à l'instigation du chapitre de Windesheim et, avec l'appui du commendataire (1499) le président du Parlement, Nicolas de Hacqueville[3].

Jehan Guibert était connu, depuis quarante ans, comme « ung homme plain d'austérité et devocion fervente *qui odit animam suam in hoc mundo*... desirant fervantement l'honneur de Dieu ». Bien qu'il ne fût pas prêtre, il avait, grâce à sa piété, obtenu du pape l'autorisation de s'entourer d'autres religieux et de former avec eux et sous sa direction une sorte de congrégation de Saint Paul l'ermite. C'est sans doute le nom et la nouveauté de cet ordre — n'est-ce pas au nom de saint Paul qu'on attaquait le salut par les œuvres? — qui le fit dénoncer à l'official de l'évêque de Paris. Celui-ci l'avait fait incarcérer et lui avait, aidé de l'inquisiteur Liévin et de cinq ou six docteurs de la Faculté de théologie, intenté un procès en hérésie. On l'avait accusé de favoriser la doctrine luthérienne, d'avoir dit qu'il valait autant lire l'Évangile dans sa cellule que d'entendre la messe à l'église, d'avoir confessé un prêtre, sans toutefois, prétendait l'inculpé, lui avoir donné l'absolution sacramentale; — d'avoir reçu les vœux de ses associés « comme si sa religion (c'est-à-dire son ordre) était

1. *Reg. des conclusions*, f° 97.
2. Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, II, I, XIV^b^ à XIX^b^.
3. Allen, *Op. epist.. Erasmi*, I, p. 166. On se demande s'il n'y a pas quelque relation entre ce nom de Hacqueville et le village d'Acqueville, d'où était le premier martyr augustin-Jehan Vallière.

approuvée »; — d'avoir appelé « simonie, donner six blancs pour dire une messe » et d'avoir mis en doute la valeur des prières pour les morts.

L'officialité avait condamné le coupable à abjurer ses hérésies, à écouter, au parvis Notre Dame, *in spectaculo publico*, c'est-à-dire sur une estrade élevée *ad hoc*, un prédicateur qui réfuterait ses fausses opinions et enfin à les renier lui-même devant le peuple. A la suite de cette cérémonie humiliante, il devait avoir la barbe rasée, être dépouillé de sa robe d'ermite, et après six mois de détention dans les prisons de l'évêque, être banni du diocèse de Paris.

Jehan Guybert avait consenti à abjurer par écrit « toute hérésie », mais en avait appelé au Parlement des autres parties de la sentence ecclésiastique. Son avocat, Bochard, soutint l'incompétence de l'évêque de Paris qui, n'ayant pas de droit territorial, ne pouvait bannir l'inculpé, à quoi Grou, avocat de l'évêque, répliqua en plaidant, contre l'appel, l'incompétence du Parlement. Lizet, au nom du roi, soutint la validité de l'appel puisque Guybert n'était pas prêtre, mais protesta contre le bannissement illégal et contre l'amende honorable en plein parvis Notre Dame, soutenant que celle à l'intérieur de l'église devait suffire et demandant que, vu la sainteté de sa vie, l'inculpé fût simplement, *sub obedientia* de l'abbé, interné dans quelque bon monastère, autre que Livry[1] où il serait exposé à retomber dans ses erreurs. Le Parlement remit sa décision à trois jours, en recommandant à l'évêque de bien traiter son prisonnier — mais les registres encore existants, qui nous ont conservé deux copies identiques des longues plaidoiries que je viens de résumer, ne nous donnent pas le texte de cette décision, qui aboutit très vraisemblablement à un internement, puisque, trois ans plus tard, nous retrouverons le saint ermite de Livry sur un bûcher[2].

1. Il semble donc bien qu'il avait fait partie de la congrégation de Livry.
2. Je résume dans cette page les renseignements épars dans les plaidoiries du 26 novembre 1523, dont la copie que j'ai faite jadis couvre 37 pages in-4° et dont l'original se trouve aux Arch. Nat. X²ᵃ 76, f° 3ʳᵒ et X 4873, fol. 41.

Pendant qu'au palais de justice se déroulait ce procès qui révélait clairement les intentions des théologiens, la *Détermination* sur les erreurs prêchées à Meaux qu'ils avaient arrêtée le 14 novembre fut terminée le 1er Décembre. Après un sermon du doyen, elle fut lue solennellement devant plus de cinquante maîtres et étudiants, et imprimée le 2 décembre sous forme d'une plaquette in-4° dont on connait deux exemplaires, à la Bibliothèque nationale (D. 7327) et à celle de Chartres (Th. n. 6 958 *bis* 103 E). Gérard Roussel en envoya aussitôt un exemplaire à son ami à Strasbourg ou à Bâle [1].

Le pamphlet de Farel. — Murmau.

Lorsque cette plaquette parvint entre les mains de Farel, c'est-à-dire vers le milieu ou la fin de décembre 1523, la *Somme de l'escripture saincte* qui porte la date *mil cinq cens vingt trois* avait certainement paru. Si, comme je le pense, Farel avait traduit ce traité en français, il avait pu, après avoir achevé ce travail, se rendre à Strasbourg où l'atteignit l'envoi de Roussel. Il songea aussitôt à republier cette excommunication doctorale des prétendues hérésies relevées dans les prédications de Meaux en accompagnant cette réédition d'un commentaire qui, non seulement justifierait les propositions condamnées, mais en aggraverait la portée par une sorte de surenchère tantôt sérieuse, tantôt satirique qui permettrait de ridiculiser, en les nommant, les principaux meneurs de la réaction, instigateurs de son exil.

Si ce pamphlet anonyme, peut être inspiré par les *Epistolae obscurorum virorum*, et dont, parmi les contemporains, Œcolampade et Erasme connurent certainement l'auteur, est resté si longtemps inconnu de tous ceux qui se sont occupés de Farel, c'est. non seulement parce qu'il est une des publications rarissimes des premiers temps

1. Il écrit le 6 juillet 1524 à Farel : *Emissa per magistros nostros determinatione qua convelluntur articuli meldis evulgati* (*hanc dudum ad te missam curavi...*)

de la Réforme, mais aussi par ce qu'ils n'ont pas eu l'idée de la chercher sous le titre que la censure de la

DETERMI
natio Facultatis Theologie Pari-
siensis, super aliquibus propositio
nibus, certis è [a] locis nuper ad eam
delatis, de ueneratione sanctorũ,
de canone missæ [b] deque sustenta-
tione ministrorum altaris, & [c] cete
ris quibusdam : cũ familiari expo-
sitione, in qua Hereticorum ratio
nes confutantur.

M. D. XXIIII.

a De quibus Ptolomeus 19 tabula Africe
b Expolitio.
c Acclamatio. & ẽphrasis M. N. ceteris quibusdam ꝑ alijs quibusdam.

Faculté de théologie avait très exactement reproduit : « *Quidam liber falso intitulatus* : *Determinatio facultatis theologie parisiensis super certis propositionibus*... C'est sous ce titre[1] qu'il y a près de trente-cinq ans, j'en ai

1. Au verso du titre on lit : EXIMIUS DOMINUS COLENDIS *simus Magister noster Murmau, sacratissime membrane, et juris chanaici. i. canonici et*

découvert un exemplaire, d'abord au British Museum, puis à la Bibliothèque Mazarine. Depuis lors j'ai pu en acquérir, pour notre Bibliothèque, puis pour moi-même, deux autres exemplaires qui m'ont permis d'étudier à loisir ce volume compact de 79 feuillets non chiffrés, c'est-à-dire de plus de 150 pages de texte serré, sans compter les notes marginales, le tout rempli d'allusions souvent mordantes ou peu édifiantes à une série de personnages en vue, dans l'Église et l'université, bien connus des contemporains. Je vais essayer, sans entrer dans trop de détails, de donner une idée de cette satyre qui eut, dans les milieux intéressés, un succès de scandale.

Après avoir reproduit, avec quelques notes marginales destinées à piquer la curiosité, le titre exact de la *Determinatio*, l'auteur, sous le pseudonyme du Dr *Murmau*, sobriquet donné au franciscain Thomas Murner [1], lequel était à Strasbourg à cette époque, adresse à un certain maître harangueur du droit canonique et suppôt du pape, peut-être Beda, une préface de 7 pages qui débute ainsi :

Réjouissez-vous, encore une fois réjouissez-vous, maître, ha da da, nous avons maintenant un bon bâton contre ces maudits hérétiques que le diable emporte, c'est-à-dire votre détermination magistrale, savoir le sentiment de nos maîtres de Paris sur beaucoup de propositions que prêchent ces Luthériens et par conséquent sur toute la doctrine de ce grand hérétique, d'où j'induis comme corollaire de la proposition qui condamne la faveur qu'on porte à Luther, que tout ce qu'il fait est exécrable, même son Nouveau Testament et tout ce qu'il a déjà traduit de l'Ancien, en allemand, car, du moment qu'il est hérétique, il faut

cardinalis doctor insignis atq : ingeniosissimus interpretator libri, qui dicitur, esse factus a rege Anglie contra Lutherū, in lingua alemanica mediāte 1200 angelotis, de seraphicissimo ordine sancti Francisci, iuvenis no illius qui tam pauper erat. Ad quendā qualeficatissimū magistrum dominum Harenquatorē iuris çhanaici, id est canonici uerū sanctissimi domini nostri Papae suppositum, salutem et apostolicā benedictionem in eodem domino nostro. Suit la préface et l'introduction.

1. Le franciscain Thomas Murner était docteur en théologie et en droit et avait, en effet, publié *Bekennung der süben Sacramenten wider Martinum Lutherum gemacht von dem unüberwintlichen Künig zu Engelland*, 1522. (V. Ch. Schmidt, *Hist. littér. de l'Alsace*, II, 239 et Index, nos 329 et 343). Au feuillet I3 vo et I4 ro, l'auteur supposé (Murner) cite aussi son livre, *von der geuch wegen*, c'est-à-dire *Die Geuchmat*.

que tout ce qu'il fait soit hérétique et suspect quant à la foi. Je suis bien heureux, de ce que vous êtes très zélé pour notre Seigneur le pape, et êtes un bon orateur et encore meilleur poète puisque vous avez prononcé une harangue triomphale sur les fils de la lumière, c'est-à-dire ceux qui ont deux torches allumées devant eux, comme ceux que vous faites docteurs, tel celui que vous avez harangué et qui disait que l'usure est bonne et que le juge doit condamner aux dépens celui qui a promis. Je voudrais vous recommander de vous appliquer préalablement à bien savoir par cœur vos harangues, ou, si vous n'avez pas un mois ou deux pour les apprendre, d'avoir derrière vous un démon familier qui lise derrière votre dos, ou si vous voulez lire vous-même, vous devriez bien étudier votre texte, afin de ne pas si souvent répéter le même mot en vous tirant la barbe, et de ne pas laisser tomber votre manuscrit, car cela fait beaucoup rire les fils de ce siècle, savoir ceux qui lisent les poëtes profanes[1]. J'ai grand espoir que nous vaincrons, car je fais maintenant un évangile en langue allemande, non que les paysans, qui sont des porcs, doivent le lire, comme je le montrerai plus loin, mais puisque nous ne pouvons plus leur défendre de lire, pour qu'ils lisent suivant l'intelligence de notre sainteté le pape et du saint siège de l'Église romaine, apostolique et des saints décrets, et je crois que sa Sainteté me récompensera bien, en jugeant du moins au plus, car, si pour traduire en allemand le livre du roi d'Angleterre, j'ai touché 1200 angelots, n'aurai-je pas plus pour cette composition? Ne vous étonnez pas de ces angelots, car, sous peu, vous verrez paraître autre chose, savoir un livre sur la prédestination et le libre arbitre, sans quoi il n'y aurait plus d'angelots, et je dis qu'il sera prouvé par de forts arguments que les Luthériens sont prédestinés à être brûlés par le libre arbitre du pape avec le concours spécial de Dieu, comme nous l'espérons de nos mérites et de sa grâce. J'ai toujours grandement désiré que nous ayons un tel pape et j'ai fréquemment consulté maitre Fries qui est très savant en nécromancie laquelle lui a tant appris qu'il a su que nous devions croire Aristote plutôt que douze Moïse sur l'arc-en-ciel, comme vous pouvez vous en assurer par son almanach qui a été fait ici auprès de vous[2]. Il a dit que nous

1. Si on en juge par ses écrits, ce portrait de l'éloquent orateur, dont se moquaient ses auditeurs, est celui de Béda.

2. Laurent Fries, astrologue de Colmar, avait publié, en effet, *Ein zusamen gelesen Urteyl ausz den alten erfarnen Meistern der Astrology über die grosse zusammenkunfft Saturni u. Jovis in dem M.D.XIIII iar auch wie es in dem selbigen iar ergon solle zusamen gelesen mit sonderm fleysz durch Laurentium Friesen der freyen künsten und Artzney doctorem S. l.* (Strasb. J. Gruninger), 8 ff. in-4°. Voir sur lui une broch. de 54 p., in-8, Nancy, Berger-Levrault, s. d. de M. Charles Schmidt.

aurions un bon pape qui détruirait tous les hérétiques qui prêchent l'Évangile, autant qu'il sera en lui et qu'il apprit lui-même par les écrits d'un très fameux en son art qui était à Rome, qui dit la bonne aventure à ce pape quand son oncle était pape, qu'il serait pape et ferait beaucoup de mal aux hérétiques...

Suivent deux ou trois pages sur le peu de cas que les papes font de l'interdiction, Levit. 19, de consulter les devins, et d'observer d'autres règles canoniques, sur la bâtardise du pape régnant, etc.

...Et de ce que les bons compagnons prétendent que l'Église de Rome est bien malade parce qu'elle est encore une fois tombée entre les mains d'un médecin (l. Médicis) et qu'il est à craindre qu'elle ne meure, je ne m'en soucie nullement, car ceux qui disent ces choses sont des bêtes qui ne savent que manger et boire comme l'ânesse de Balaam... Je vous demande de prier pour moi Sainte Marie et tous les saints et saintes et tous les moines morts dans la foi au Saint-Siège apostolique, car des autres je ne donnerais pas une crotte, vu qu'ils sont tous damnés... Recommandez surtout au prédicateur de saint Pierre[1] de crier fort, autrement tout sera perdu, et de ne pas disputer avec les hérétiques, mais de dire toujours, les Pères ont ainsi parlé et c'est ce que l'Église a observé; de même quand ces maudits allèguent les épitres de Paul — plût à Dieu qu'elles fussent brûlées, car elles nous combattent fortement ou nous font la guerre — qu'il dise, la lettre tue, l'esprit vivifie, l'Église ne peut errer, et qu'en toutes choses il se serve du conseil de notre maitre Gerbiler[2], qui est le meilleur suppôt et très zélé, ayant avec lui une femme qu'il appelle *Gnad frou*, c'est-à-dire une dame généreuse qui lui est attachée par les entrailles et, comme son domestique ne voulut pas l'appeler ainsi, il le renvoya, et ainsi j'espère qu'au nom du diable tous les hérétiques seront, s'il plaît à Dieu, confondus. Adieu.

L'Université de Paris.

Suit une introduction de 15 pages (*Ad honorem sancte matris ecclesie... incipit liber annotamentorum et interpretamentum super determinatione...*) en apparence pour

1. Le prédicateur Pierre Wickram? (Schmidt, *op. c.*, II, 242.)
2. Allusion à *Jérôme Gebwiler*, maître d'école de la cathédrale à Strasbourg, qui était marié, et dont on a bien pu appeler la femme *Gnadfrau*

exposer le plan de l'ouvrage[1] et, pour répondre à ceux qui ne croient pas qu'il y ait à Paris des ânes capables de faire une telle détermination, il fait une description burlesque de l'université parisienne « la mère de toutes les autres, fondée par Saint-Denys l'aréopagite en Grèce, qui vint à Paris avec deux compagnons, pour être trois en l'honneur de la Sainte Trinité »... ensuite de quoi elle est divisée en trois hiérarchies, des théologiens, des canonistes et des médecins. De même qu'il y eut beaucoup de membres des hiérarchies célestes déchus, de même déchurent de la première hiérarchie — celle des théologiens, « Martial (Mazurier) Caroli, Gervais (Wayn?) et beaucoup d'autres »; et de la troisième (celle des médecins), encore davantage[2] « à cause de ces maudites lettres grecques, mais il y a pourtant encore parmi eux de bons suppôts qui se moquent de ceux qui écrivent *therapeutice* avec un *u* et non avec un *n*[3], tels Colonia et Rosée qui sont pour le pape, les autres vont à tous les diables ». — Quant aux maîtres ès arts, ce sont des voyageurs qui passent, les uns dans la première, les autres dans la deuxième ou troisième hiérarchie « selon les mérites et la grâce de nos maîtres. La preuve qu'il en est ainsi c'est que quand ils sont béjaunes, a lieu l'exorcisme; lorsqu'ils sont déterminants répondants et examinés pour le baccalauréat et la licence, ils sont catéchumènes; quand ils prêtent serment au recteur, ils renoncent à Satan et quand ils sont licenciés, ils sont baptisés ».

Dans la très sacrée faculté (de théologie), il y a trois doyens en qui reluit tout le mystère de la Trinité. L'un est le doyen rustique, il est le premier et a nom Odoard, parce qu'il habite

1. A ce propos il écrit (a 5 v°) : *« Ego deberem multa magis dicere quae gyrantur in meo capite, sed oportet me festinare propter nundinas de franchfordia.* Le livre fut donc rédigé en toute hâte, dans l'espace de six semaines ou deux mois, afin de pouvoir être imprimé à temps pour pouvoir être mis en vente à la foire de Francfort, avant Pâques 1524.

2. On sait en effet, que parmi les premiers adeptes de la Réforme à Paris, il y eut plusieurs médecins.

3. Ce détail n'est-il pas suggestif? Ainsi on écrivait *therapentice*, sans doute par une erreur initiale d'impression — et quand les grécisants eurent démontré qu'il fallait u à la place de n, les conservateurs à outrance maintinrent une orthographe qui n'avait pas de sens.

plutôt Montargis; le second est voyageur parcequ'il a souvent été absent de Paris, il est la seconde personne et on l'appelle Dauphin ; le troisième est urbain parcequ'il demeure en ville et ne manquerait pas, pour mourir, un festin, on l'appelle Godet, c'est-à-dire vase. Je vous prie, prenez garde de ne pas tomber en hérésie, car le péril n'est pas moindre que pour la Trinité. J'ai déjà erré, mais je corrige. il n'y a pas trois doyens, mais un doyen, bien qu'Odoard soit doyen et Dauphin et le vase, cependant ils ne sont pas trois doyens, mais un, et leurs œuvres du dehors sont indistinctes, car ce que l'un fait l'autre aussi le fait, puisque c'est toujours un doyen et quel que soit le doyen, par conséquent quel que soit celui qui fait ; toutefois ils ont, quant à eux, des propriétés personnelles et des signes originaux par lesquels réellement, personnellement et hypostatiquement, ils se distinguent : Odoard comme père et de la loi ancienne, qui punit selon la loi de Moïse. C'est à lui qu'est attribuée la puissance, car il peut plus qu'un autre en fait de brigues, et c'est ainsi qu'il a pu faire passer son fils premier en licence, bien que d'autres eussent fortement intrigué, courant tout le jour et même avant le jour au point d'être crottés, sauf votre honneur, jusqu'aux épaules — on les appelait les théologiens crottés — pourtant il fut premier et fit un festin bien solennel... Et je dis qu'il fit aussi se dédire à haute et intelligible voix devant tous de Brouosse [1], qui lisait saint Paul et voulut dire quelque chose selon la lettre qui tue, mais la première personne (de la Trinité) le fit bien rétracter de la part du diable et suivre l'esprit qui est dans la détermination de la Faculté et non la lettre que suivent les hérétiques, et sachez qu'il est excellent papiste, cependant il a prêché contre les indulgences dans son église...

La seconde personne dans le décanat est Dauphin qui est étranger comme le fut le Fils dans ce monde et comme celui ci a été incarné, de même lui, en science séculière et humaine. Il n'est pas si cruel que la première personne, mais plus doux, il converse davantage avec les hommes et n'est pas si porté à perdre les hérétiques comme les autres, mais plutôt qu'ils se convertissent et qu'ils vivent. Et on lui attribue la sagesse parce qu'il est plus savant en lettres que tous ceux qui sont contre les hérétiques, il a souvent été absent et pour cela appelé voyageur. Il est aussi très sage, parce qu'il sait bien s'entretenir avec tous, de sorte qu'il ne prête le flanc d'aucun côté, mais accepte toujours les invitations de ceux qui veulent bien l'avoir, car il est

1. Voy. *Bull.*, 1917, 227. M. L. Delisle (*op. cit.*, 19) appelle, d'après le texte latin, Brouosse, cet augustin que d'Argentré appelle *de Bornossio* ou *Bornosio* et Farel *de Bornuncio*. M. Imbart de la Tour, *op. cit.*, 230, l'appelle Bronoux.

très amusant et sait conduire un char à deux chevaux, bref, il serait bon s'il n'était trop bon et s'il était plus zélé contre les hérétiques.

La troisième personne du décanat, c'est-à-dire maître Godet, vase ou bassin, est urbain ; de même que l'esprit saint et la bonté reluisent toujours en tous, de même celui-ci est toujours en ville, de tous les festins magistraux et non magistraux qui contribuent beaucoup à maintenir l'amour, la bienveillance et la concorde entre tous... Il est si épris de charité qu'il ira d'un bout de la ville à l'autre pour un repas et est heureux lorsqu'ils se font chez lui, pour qu'il puisse jouir des restes, comme le savent bien les bacheliers en théologie ; il est si ardent pour l'amour viscéral qu'il voudrait que tous les livres fussent brûlés, aussi bien ceux des hérétiques que les autres, pour que les hommes s'exercent dans les festins viscéraux, car, comme il pense que le seul bien est de bien vivre et de se réjouir et qu'il souhaite que tout le reste soit consumé parce que c'est une affliction pour l'esprit, il ne s'enquiert pas lorsqu'on fait une proposition, mais crie aussitôt au feu, au feu ! et cela à cause du zèle qui l'anime contre tout ce qui fait mal à la tête, aussi s'en abstient-il entièrement et on dit pour vrai qu'il déteste ces choses au point qu'en dix ans il n'a pas lu en entier un seul feuillet, ne se souciant que de se refaire viscéralement. Ainsi est démontré combien spirituelle et élevée est la Faculté de théologie de Paris, où si clairement reluit la Trinité, que ces maudits hérétiques sont réduits au silence et à la confusion et ces damnés rendus incapables de lui résister.

Les deux Théologies. — La Papauté

Cet extrait nous donne déjà une idée du genre d'esprit de l'auteur. Voici un échantillon de sa manière d'« éclairer » le texte des théologiens de la Sorbonne. Prenons la première proposition relative au *canon de la Messe*, telle qu'elle avait été recueillie à Meaux :

Le canon de la messe, à l'exception de ce qui y est emprunté à l'Evangile, est peu important et ne doit pas être surfait (c^ro^).

Les hérétiques disent que ce sont là des additions humaines et qu'on ne peut supposer que ce que Christ a institué soit imparfait ou que les Évangélistes aient écrit autre chose que ce qu'il a fait ; que celui qui voudra en savoir plus long, lise Zwingle [1].

1. Allusion au traité de Zwingli, *De canone missae epichiresis*, daté du 4 septembre 1523.

Plus loin, au paragraphe *De la licence illimitée des simples* (c'est-à-dire de la permission donnée aux laïques de lire la Bible), les théologiens relevèrent cette première proposition :

Tous les chrétiens et surtout les clercs doivent être exhortés à l'étude de l'Écriture Sainte, car les autres doctrines sont humaines et de peu de fruit.

Les hérétiques le démontrent par la sagesse laquelle, dans le livre des Proverbes, crie aux enfants de venir l'écouter, que les simples doivent prêter attention aux paroles sacrées et, Matth. 10, Christ remercie son père d'avoir révélé les choses du salut aux petits. Et, chapitre 19, il recommande aux apôtres de laisser les petits enfants venir à lui. Et les femmes disent : N'est-ce pas le Seigneur qui a prêché ce qu'on lit dans les Évangiles? Comme le disait la femme d'un médecin, n'ont-elles pas été prêchées aux femmes aussi bien qu'aux hommes ? Et n'avons-nous pas été baptisées comme eux et rachetées par le même sang? La parole de Dieu n'est-elle pas la pâture des fidèles ? Alors, pourquoi ne nous serait-il pas permis, comme aux autres, de la lire? Où cela est-il défendu? De plus, Paul écrit à toute l'Église, ne faisant point de distinction entre les hommes et les femmes lorsqu'il s'agit d'écouter ou de lire les paroles de Dieu. Que les autres doctrines sont vaines, cela est évident, car toute écriture est, ou divine, ou humaine, ou diabolique. Seules les divines sont certaines, les humaines ou diaboliques ne servent de rien, car « la chair ne sert de rien », Jean VI.

Suit la censure :

Cette proposition dont la première partie indique que n'importe quel laique doit être exhorté à l'étude de l'Écriture sainte, aussi bien que les clercs, a été empruntée à l'erreur des pauvres de Lyon. Quant à la deuxième partie, qui prétend que toute doctrine, en dehors du seul texte de la Bible, n'est qu'humaine et inutile, cette deuxième partie est affirmée témérairement et avec arrogance conformément aux erreurs des hérétiques susdits.

Il en suivrait, en effet, que tel de nos maitres (théologiens) devrait garder le silence devant un simple maitre ès arts [1] et

1. Lefèvre et Farel n'étant que maîtres ès arts, étaient considérés comme incompétents en tout ce qui touchait à la théologie et par conséquent comme se mêlant de ce qui ne les regardait pas et à quoi ils ne pouvaient rien comprendre ; *a fortiori* ce raisonnement s'appliquait aux laïques et aux femmes.

même devant un paysan. Et ce qui est encore plus scandaleux, devant une femme, comme il est rapporté de cette Regula de Graupach qui osa écrire contre une université [1]; si je l'osais, je parlerais d'une autre qui fît taire Bossart comme un sot, vu qu'il ne comprenait rien à Saint-Paul bien qu'il fût le premier de sa licence, ce qui est un scandale pour la très haute Faculté de l'éminentissime université [2]. Quant à la deuxième partie, je dis que, dans ce cas, les canons sacrés ne devraient pas être gardés et seraient superflus, ce qui est une vraie impiété, vu que lorsqu'on ne les observe pas, ou agit à l'encontre, on sait que c'est une faute impardonnable, *dist. 19. Si Romanorum*. Et que faudrait-il dire de tant de belles règles de Saint-François et Saint-Dominique, fondées sur ce passage de la 1re aux Corinthiens: Moi je suis de Paul, moi de Pierre, moi d'Apollos. Et de celui-ci, Jean 17, qu'ils soient un comme nous sommes un? Car il y a là une si belle variété d'habits, de couvre-chefs et de degrés qui conservent l'ensemble de l'Église, laquelle, sans cette diversité, ne pourrait être maintenue, suivant la *dist. 89 ad hoc*. Et là est bien expliqué ce que c'est que d'être un, c'est d'avoir beaucoup de règles et beaucoup de différences de vêtements et de manières d'être, et à travers tout cela ils se disent un et le pensent.

Après le commentaire des diverses propositions et des censures qui les accompagnent, l'ouvrage se termine par une longue et violente diatribe sur le pouvoir absolu du pape démontré jusqu'à l'absurde par des renvois à des citations des décrétales ou du droit canon dont il faut croire que l'auteur avait fait une étude approfondie [3]. Comme celles du début du livre, ces quarante et quelques pages sont écrites au courant de la plume, sans un alinéa.

1. Allusion à Argula de Grumbach, grande admiratrice de Luther, qui vante son courage et sa connaissance de la Bible. Elle protesta par des lettres adressées le 20 septembre et le 27 octobre 1523, à l'université et au Magistrat d'Ingolstadt, contre l'amende honorable et la rétractation imposées le 7 septembre par cette université, au luthérien Arfacius Selhofer. A l'instigation d'Eck, le mari d'Argula G... fut destitué, et il en résulta pour sa femme une vie très pénible, mais dont elle accepta courageusement les privations (cf. Hauck, *Encycl.*, XVIII, 779, art. *Stauff*).

2. Allusion évidente à un fait contemporain. Le 18 août 1523, le doyen Boussart (est-ce d'un parent qu'il s'agit?), fait enjoindre aux bacheliers d'appuyer leurs arguments sur les saintes Ecritures, *parce que des personnes éminentes se plaignaient qu'ils le faisaient rarement* (voy. le nº XXXVI de Delisle, *op. c.*).

3. Il ne faut pas oublier que c'est Th. Murner, docteur à la fois en théologie et en droit canon qui est censé écrire tout cela pour la plus grande gloire de la Faculté et du Pape.

Elles révèlent l'impuissance de l'auteur à se borner, à s'arrêter, à se modérer et à ordonner ses idées. Au fur et à mesure que celles-ci se pressent sous sa plume, ou sont provoquées par un mot ou une phrase, il est amené à parler des exactions du pouvoir discrétionnaire de la curie qui ruinent les fidèles, de l'immoralité et des scandales des moines et des nonnes [1], révélés par les ouvriers qui ont travaillé dans les couvents, des abus commis par les cordeliers, confesseurs attitrés des Parisiennes et dont ils se vantent dans les tavernes, des mœurs dissolues des cardinaux et des papes, simoniaques comme Adrien VI, Léon X, Jules II, ou empoisonneurs comme Clément VII, dont on dit couramment qu'il devrait s'appeler *demens* en fondant en une les deux premières lettres de son nom, et que sa prétendue clémence est celle du crocodile qui pleure quand il voit des hommes, puis les tue et pleure encore quand il les a dévorés, etc.

Il est impossible de résumer cette longue et virulente diatribe remplie d'allusions à des faits scandaleux et contemporains. Elle se termine par des pièces de vers injurieuses à l'adresse de Clément VII et d'Adrien IV, et finalement par ces lignes :

Dans la ville de Strasbourg où sont les chanoines noirs qui auparavant portaient les sandales de Saint François et ne furent pas si sots que beaucoup de chartreux et d'autres moines et nonnes qui s'étranglèrent et se pendirent parce qu'ils ne pouvaient sortir de leur couvent, ce que je dis pour avertir les juges pour qu'ils s'informent exactement afin d'y mettre bon ordre. Adieu jusqu'à une prochaine fois, etc. Portez-vous bien.

Tel est le livre dont Erasme disait, en parlant de Farel : « Il a publié un libelle des Parisiens et du pape. Que de grossièretés, quelle inepte virulence, que de gens désignés par leur nom, et pourtant, lui seul n'y a pas mis le sien ». (Herm. I, 289).

1. Pires, dit-il, depuis que les couvents ont été réformés, qu'auparavant.

La Determinatio à Nuremberg et Paris

Les dernières lignes que je viens de citer m'ont été jadis (en 1885) expliquées, ainsi que d'autres allusions à des choses strasbourgeoises, par mon ancien maître et ami, M. le professeur Charles Schmidt à qui j'avais communiqué ma trouvaille : « A la fin de 1523 et au commencement de 1524, m'écrivait-il il n'était bruit à Strasbourg que des franciscains et de Murner; en mars 1524, ce dernier quitta définitivement le froc pour prendre le costume noir des prêtres séculiers ». Si l'on rapproche cette allusion transparente de celle que j'ai relevée plus haut, relative à la foire de Francfort, on peut établir approximativement que c'est dans le deuxième mois de l'année 1524 que le manuscrit put être remis à l'imprimeur[1].

J'avais presque renoncé à découvrir ce dernier lorsqu'une circonstance fortuite me mit sur la voie. Mon exemplaire était primitivement broché avec un traité du même format, de Bugenhagen, *De conjugio episcoporum, Norimbergae apud Io. Petreium An. M. D. XXV.* Les deux opuscules qui sortaient certainement des mêmes presses avaient appartenu à un même propriétaire qui avait inscrit son nom sur chacun des deux titres *Menradi Molcheri sum.* Sur celui de la *Determinatio* qui, pour des raisons qu'on comprend fort bien, ne porte que la date M. D. XXIIII, le même propriétaire a écrit, au bas du titre, les lettres *Joan. P.*, abréviation du nom de l'imprimeur Jean Petreius.

Comment et pourquoi Farel a-t-il eu l'idée de se faire imprimer à Nuremberg, alors qu'il semble que cela lui eût été plus facile à Strasbourg ou à Bâle[2]?

1. Ce n'est là qu'une simple hypothèse, Farel ayant peut-être quitté Strasbourg dès la fin de 1523, puisqu'une lettre datée de Meaux, 1er janvier 1524, lui est adressée à Bâle (Herm., I, 178), où il peut avoir achevé son travail.

2. En supposant, ce que je ne suis pas en mesure de savoir, qu'on eût permis, dans l'une ou l'autre de ces deux villes, d'imprimer un livre où étaient nommées tant de personnes importantes.

On en trouvera peut-être l'explication dans ce fait : Un opuscule de François Lambert d'Avignon, *Christianissimi doc. Martini Lutheri et Annemundi Cocti Equitis galli pro sequentibus commentariis Epistolae Evangelici in minoritarum Regulam commentarii*[1], sans lieu ni date, mais de 1523, sort très probablement des mêmes presses que les deux autres traités. Si cette remarque est exacte, c'est par l'intermédiaire d'Anemond de Coct que le manuscrit de Farel, qui n'aurait peut-être pas été approuvé à Strasbourg ou à Bâle, fut expédié à Nuremberg. Il dut paraître pour la foire de Francfort qui eut lieu avant le 27 mars 1524 ; dès le mois de juillet, ainsi qu'on le verra ci-après, un exemplaire était entre les mains de Lefèvre.

S'il resta à Strasbourg jusqu'au moment où il écrivit les dernières lignes que je viens de citer, Farel retourna à Bâle pendant que son factum s'imprimait.

A Paris, la Faculté continua ses poursuites contre Martial Mazurier et Caroli, Michel d'Arande ayant été envoyé par sa protectrice à Alençon, puis à Bourges, où les théologiens ne pouvaient aisément le poursuivre, ces duchés relevant directement de la sœur du roi. Après avoir vainement essayé de résister et même en avoir appelé au Parlement, ces deux « anges déchus » de la première des trois hiérarchies de l'université, fléchirent. Caroli déclara, le 16 janvier 1524, peut-être en mettant la main sur un exemplaire de la *Determinatio*, que Farel essayait à ce moment de réfuter par le ridicule, *Je suis d'accord avec la Faculté* et *promets de ne jamais contrevenir à cette décision*. Moins d'un mois plus tard, le 12 février, Martial Mazurier suivait son exemple : *Je condamne et déteste toutes et chacune des propositions contenues dans ces trois feuilles de papier et suis d'accord avec la Faculté quant à la décision et à la détermination prises sur elles. Et je promets de ne jamais contrevenir*

1. Un exemplaire de cet écrit se trouve à la Bibliothèque de la Société R. 8781 (celui de la *Determinatio* porte le n° R. 13170 et le *De conjugio*, le n° R. 11444).

à cette décision et détermination de la sacrée Faculté[1].

Après avoir, non sans peine, obtenu ce succès, plus apparent que réel, car nous sommes édifiés sur l'attitude ultérieure de ces deux hommes, la Faculté essaya d'attaquer et de faire condamner Erasme dont la réputation l'exaspérait. Guillaume Petit avait sondé le roi qui avait paru fort peu satisfait des chers maîtres[2]. Erasme, de son côté, dédia à François Ier, le 1er décembre 1523, sa *Paraphrase de l'Évangile selon Saint Marc*[3], et la Faculté fut très embarrassée parce que le libraire Conrad Resch avait obtenu, sur le rapport de plusieurs présidents ou conseillers du parlement de Paris, l'autorisation d'imprimer l'*Exposition de l'Oraison dominicale* du même auteur[4].

A Bâle, Erasme devait fatalement rencontrer Farel. Celui-ci alla, en effet, le voir. Mais le récit de cette entrevue est inséparable de celui de l'activité ultérieure déployée par l'apôtre d'une Réforme bien plus radicale que celle du grand humaniste. Nous y reviendrons dans un autre chapitre de ce travail.

N. Weiss.

1. Voy. *Reg. des Concl.*, cité fol. 124 et 127 v°. Cf. Delisle, *op. cit.*, p. 61 et le passage de la lettre de Roussel à Farel (6 juillet 1524), où il déplore cette « palinodie » (Herm., I, 285).

2. Voy. Delisle, *op. cit.*, p. 21 et 22.

3. L'ex. envoyé au roi est à la Bibliothèque Nationale (Rés. A. 1138), avec cette inscription au bas du titre : *Christianiss. Galliarum Regi Erasmus Roterodamus dono misit 15 cal. jan. an. 1523.* M. B. Fillon pense que c'est par l'intermédiaire de Budé, que le roi reçut ce volume et qu'en reconnaissance, Érasme destina à ce dernier son portrait qui est à Bâle et *sur lequel se trouve le titre de cette paraphrase.* (B. Fillon, *Pour qui fut peint le portrait d'Érasme, du Louvre*, 1880).

4. Elle parut à Paris, chez Pierre Vidoue, le 17 janvier 1524, sous le titre de *Precatio dominica... in aedibus Conradi Resch sub scuto basiliensi*, Parisiis 1523 (a. st.). Le même libraire avait fait imprimer par Pierre Vidoue, en 1523, la paraphrase sur l'Évangile Saint-Matthieu, et, en deux vol. celles sur toutes les épitres de Paul. Un exemplaire de ces deux derniers, avec l'écu de Bâle sur le 2e plat, se trouve à la Bibl. Nat. Rés. A. 7143.

Documents

LES ÉTAPES DE LA TOLÉRANCE A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

Trois lettres inédites

Au commencement de l'année 1770, il se passa à Saint-Quentin un fait qui mérite d'attirer l'attention : un religionnaire fut « nommé pour y remplir une place de consul ». Le fait était sans précédent et contraire aux lois. L'article XII de la Déclaration de 1724 dit, en effet, expressément : « Ordonnons que... nul de nos sujets ne pourra être reçu en aucune charge de Judicature dans nos Cours, Baillages, Sénéchaussées, Prévôtez, et Justices, ni dans celles des Hauts-Justiciers, même dans les places de Maires, Échevins et autres offices des Hôtels de Ville... et généralement dans aucun office ou fonction publique... sans avoir une attestation du curé, ou en son absence, du vicaire de la paroisse dans laquelle ils demeurent, de leurs bonne vie et mœurs; ensemble de l'exercice actuel qu'ils font de la Religion C. A. et R.[1] ».

Cela était précis : un religionnaire n'avait aucun droit à occuper cette place. Aussi, est-ce avec raison que le substitut du procureur du roi au bailliage de Saint-Quentin, s'opposa à cette nomination.

L'affaire parvint jusqu'au Ministre de la Maison du

1. Edits, Déclarations et Arrêts, concernant la R. P. R. publ. par Pilatte. Paris, 1885, p. 545.

Roi, qui, aussitôt, écrivit « à M. Joly de Fleury, procureur général, » la lettre suivante :

Je suis informé, Mr, que l'on vient de nommer à Saint-Quentin un Religionnaire pour remplir une place de consul, et que votre substitut au bailliage de cette ville s'est opposé à cette nomination. Il vous en a sans doute instruit. Je suis persuadé qu'il vous paraîtra important, de ne pas laisser introduire un abus aussi contraire aux loix rendues sur cette matière, et qui ne pourrait d'ailleurs que troubler le bon ordre et la tranquillité [1].

Cette lettre est du 24 février 1770.

*
* *

Sept ans plus tard, le fait qui s'était passé dans le nord, se reproduisait dans le midi : à Nîmes, on élisait un consul protestant. Les lois étaient les mêmes, mais en sept ans, les idées de tolérance avait fait du chemin. Cependant, un habitant de Nîmes, nommé Gauthier, se mit en devoir d'attaquer cette élection, « sous prétexte de protestantisme ». Il faut avouer qu'il était absolument dans la légalité. Il prit la peine de rédiger un mémoire que le Juge-Mage de Nîmes fit parvenir au garde des Sceaux. A son tour, le garde des Sceaux. adressa ce mémoire au ministre de la Maison du Roi, dont dépendaient les affaires protestantes. Le 27 mars le ministre répondait « à Mgr le garde des Sceaux » par la dépêche suivante :

Mgr.

J'ai l'honneur de vous renvoyer la lettre du Juge-Mage de Nîmes, et le mémoire qui y était joint, que vous avez bien voulu me communiquer. Le Sr Gauthier n'a aucune qualité pour attaquer l'élection d'un consul, ni sous prétexte de protestantisme, ni sous quelqu'autre prétexte que ce soit, et il m'apparaît, de même qu'à vous, dans le cas d'être déclaré non recevable. Je suis

1. Arch. nat., *O1 466, fol. 37.

d'autant plus volontiers de cet avis, qu'en prononçant contre lui par fin de non-recevoir le Juge-Mage *évitera d'entrer dans la discussion d'une question, qui, quoique bien nettement décidée par les Loix rendues à ce sujet, n'en est pas moins délicate aujourd'hui, attendue l'espèce de désuétude où ces Loix paraissent être tombées*[1].

Cette dépêche est écrite en 1777[2].

*
* *

Arrivons en 1784.

Sous la plume du ministre de la Maison du Roi, nous trouvons exposée la théorie de la tolérance à l'égard des protestants.

Répondant à un intendant, il lui écrit :

...J'y ai remarqué (dans votre lettre) avec plaisir des vues d'un administrateur qui cherche à arrêter les progrès du mal, sans avoir recours à des partis violents, et sans employer d'autres moyens que ceux que la prudence peut avouer.

Ce sont les seuls dont il convienne de faire usage dans tout ce qui regarde les Religionnaires. Les Loix données dans cette matière et en particulier la déclaration de 1724, que vous me citez, ont des dispositions si rigoureuses, que leur extrême sévérité, que les circonstances rendaient peut-être nécessaires dans le temps, en rendraient sûrement l'exécution très dangereuse actuellement, depuis que l'on a commencé à regarder ces objets d'un œil plus tranquille et plus sain. Ces Loix ne seront, suivant les apparences, jamais révoquées expressément, il pourrait y avoir des inconvénients à le faire, mais elles tomberont insensiblement, ou plutôt elles sont déjà tombées, dans une désuétude qui produira le même effet. L'on doit désirer, pour cette raison, que les affaires de cette nature ne soyent jamais portées devant les juges ordinaires qui, ne connaissant par état que les Loix écrites, pourraient donner à celles dont il s'agit, une valeur et une exécution *qu'elles ne doivent plus avoir*. Il n'y a guère dans les circonstances actuelles, que le Gouvernement qui puisse s'en mêler avec fruit[3].

1. Arch. nat., *O¹ 473, fol. 123 (c'est nous qui soulignons).
2. A la fin de l'année suivante, en 1778, à La Rochelle, ce furent non plus seulement *un*, mais *plusieurs* protestants qui furent nommés consuls, et le ministre de la Maison du Roi écrivait au comte de Périgord que, à son avis, il fallait « fermer les yeux ». Arch. nat., *O¹ 475, fol. 24.
3. Arch. nat., *O¹ 480, fol. 33.

Donc en 1770, le ministre de la Maison du Roi fait révoquer un consul protestant; en 1777 et 78, le ministre de la Maison du Roi « ferme les yeux » sur l'élection de plusieurs consuls protestants; enfin en 1784, le ministre de la Maison du Roi avoue officiellement que les lois contre les protestants « sont déjà tombées en désuétude » et, officiellement aussi, il réclame la tolérance de ses subordonnés.

Les idées de tolérance marchaient vite ; ces trois lettres nous en ont montré trois étapes.

De là à l'édit de 1787, il n'y a plus qu'un pas.

Paul Schmidt,

Pasteur.

Mélanges

LA MESSE TROUVÉE DANS L'ÉCRITURE

Dès les premiers jours de la Réformation commencèrent les controverses dont la messe fut l'objet. Il est inutile d'en préciser les causes, il suffit de dire qu'il n'était pas de dissentiment plus grave entre les docteurs de l'Église romaine et ceux de la Réforme que la signification à donner à la Sainte-Cène, témoignage éternel de la communion du Sauveur avec l'Église chrétienne.

Ces controverses se poursuivirent jusqu'aux approches de la révocation de l'édit de Nantes, et atteignirent leur apogée dans les discussions célèbres qui mirent aux prises Claude, Jurieu, Daillé, avec Bossuet, Arnauld, Nicole. Il sera intéressant de rappeler un épisode curieux de ces longues et ardentes polémiques, en publiant un petit pamphlet qui eut son heure de célébrité, et d'une célébrité très-méritée. Les circonstances qui donnèrent lieu à la publication de *la Messe trouvée dans l'Escriture mise au* 13 *des Actes des Apôtres*, *V.* 2 *par F. Véron* doivent être rappelées.

Lorsque l'édit de Nantes eut mis fin aux guerres de religion, les combattants, s'ils avaient déposé les armes, n'en continuèrent pas moins, d'autre manière, à se combattre. De tout temps les Français ont aimé et recherché les discussions, se plaisant à les écouter comme à y prendre part. La question religieuse n'avait pas cessé de passionner

les esprits et les premières années du XVIIe siècle virent se produire de nombreux cartels de défi entre protestants et catholiques. Nombreuses sont les relations de ces controverses, peu connues et souvent d'un curieux intérêt.

Entre tous les polémistes catholiques, F. Véron se place au premier rang, moins par la supériorité du talent que par son ardeur combative. Jésuite, il avait quitté l'ordre pour devenir curé de Charenton, afin de combattre l'hérésie dans son siège le plus renommé, car disait-il, s'il s'était privé de la chose « laquelle j'avais la plus chère en cette vie, de cette compagnie si docte et si vertueuse, en laquelle j'ai toujours été nourri, c'est que je ne pouvais faire ces fonctions avec cette perfection ». Curé de Charenton, il avait le terrain libre.

Mais ce n'était pas seulement à Charenton qu'il bataillait : partout en province, il ne cessait de lancer ces fameux cartels de défi aux ministres. Son apologiste reconnaît que si la puissance de sa parole portait la conviction dans les âmes, la douceur évangélique qui agit sur le cœur pour le soumettre au joug de la vérité, lui faisait défaut. Et M. Ollier remarquait qu'il confondait admirablement les Huguenots sans toutefois les convertir [1].

Au soir de sa vie, Véron se souvenant de ses nombreuses campagnes, instruit par une longue expérience, eut conscience du grand défaut de sa cuirasse dans les combats qu'il avait livrés à ceux qu'il appelait « nos séparés ». A l'autorité de l'Église, dont il se réclamait, ses adversaires opposaient celle de l'Ecriture Sainte. A ses syllogismes comme à ses condamnations, ils répondaient par les déclarations de Jésus-Christ et de ses apôtres dont il ne pouvait contester la divine autorité.

Il écrivait : « Les ministres n'ont attiré et ne maintiennent présentement en leur parti plusieurs milliers du simple peuple par autre prétexte plus spécieux que leur

1. L'abbé Feret, *Un curé de Charenton au XVIIe siècle*, p. 136.

disant et redisant, tant en leurs presches qu'en leurs livres avec grande exagération, que la Bible est un livre défendu par les catholiques, que le concile de Trente défend cette lecture, c'est-à-dire, disent-ils, aux enfants de lire le testament de leur Père, bref que c'est un signe évident que la Bible est contraire aux Papistes et que l'Église romaine et les docteurs le savent bien puisqu'ils en défendent la lecture ». Il en concluait qu'il fallait « ôter cette pierre d'achoppement au pauvre peuple ».

Il était donc nécessaire d'aviser, sans retard, en publiant une nouvelle version de la Bible en langue française, et d'autoriser comme de favoriser sa lecture. Sans doute, les docteurs de Louvain en 1557 avaient publié une révision de la version d'Olivetan, et au cours du XVIIe siècle, les docteurs Benoît, Besse et Frizon avaient révisé la version de Louvain, en changeant plusieurs termes de son vieux langage, mais il n'en était pas moins vrai que ces divers travaux avaient « pour matrice la Bible genevoise, non encore diligemment purgée de ses vénimeuses qualités ». Ainsi s'exprimait Véron, aussi estimait-il qu'il était urgent de procéder à une révision vraiment catholique.

Il avait hésité longtemps avant d'entreprendre un tel travail, mais une nécessité urgente, à son avis, lui en avait fait un devoir. Véron consacra neuf mois à la révision, non de la Bible, mais du Nouveau Testament qui parut en 1646, sous ce titre : *Le Nouveau Testament de Nostre-Seigneur Jésus-Christ de la traduction des Docteurs de Louvain, reveuë et corrigée exactement sur l'ancienne et vulgate édition latine reconnuë par le commandement du pape Sixte V, et publiée par l'authorité de Clément VIII, collationnée au grec*. Suivaient les titres nombreux de Véron.

L'ouvrage était dédié « à nos Seigneurs de l'Assemblée générale du clergé séant à présent à Paris, en sollicitant une approbation qui, du reste, ne lui fut pas accordée. Il avait dit cependant, que l'Assemblée pourrait mettre cette révision », aux mains du peuple sans que les plus innocentes âmes conçoivent aucun ombrage de cette lec-

ture ». Autoriser la lecture du Nouveau Testament même traduit par Véron, eût été trop contraire à la doctrine constante de l'Église.

Dans un préambule, Véron donnait « les raisons des changements en cette traduction ». Avec autant de naïveté que de vérité il expliquait, en propres termes, que « le principal changement dont tous, tant catholiques que séparés, les uns bien aises de cette traduction, les autres s'en scandalisant, demanderont, à juste cause, raison est que j'ay traduit aux actes XIII, v. 2 « *Comme les apôtres disaient la messe*, car nos séparés nous demandent toujours en quel lieu de l'Écriture est-il porté : que les *apôtres ayent dit messe*. Aux mêmes fins, ajoutait-il, j'ai traduit partout où j'ay trouvé πρεσβύτερος lorsqu'il est parlé d'office et charges évangéliques *Prestres* et non *anciens*, pour ce que le prêtre est pour dire messe».

De longue date, les controversistes catholiques avaient prétendu que la messe était dans l'Écriture. Georges l'apostre, dans son livre le *Tombeau des hérétiques* publié en 1598, avait écrit que Dieu et Moyse avaient inventé la messe et que « Jésus-Christ a dit messe, et que les apostres ont dit messe », voire même que « le mot de *Missa* est hebrieu [1] », mais d'introduire la messe dans le Nouveau Testament, la tentation était singulièrement hardie. Véron pensait que les séparés seraient scandalisés et assurément plusieurs éprouvèrent ce sentiment, mais il ne se doutait pas que l'esprit français réclamerait ses droits et que rire en défendant le vrai n'avait jamais été interdit. Il put s'en convaincre en lisant une petite plaquette qui relatait sa célèbre découverte. Le nom de son auteur était inconnu, mais il se révélait écrivain satyrique de race, mettant aisément les rieurs de son parti à la confusion de l'irascible curé de Charenton.

Il avait eu de sérieuses raisons de ne pas se faire connaître, car le parlement de Normandie, dès l'appa-

1. *Le Tombeau des Hérétiques avec une très ample déclaration de messe et institution d'icelle*, 217.

rition de cet opuscule, menaça d'un procès l'auteur qui relevait de sa juridiction. Jansse, un des pasteurs de Rouen, en effet, avait composé cette mordante satyre. — Après avoir terminé avec distinction, ses études à l'Académie de Sedan, Jansse avait reçu vocation de l'église de sa ville natale, où pendant un demi-siècle, il exerça son ministère avec autant de zèle que de dignité.

« La pureté de ses mœurs, sa piété exemplaire, son savoir, la douce gaîté de son caractère l'avaient rendu cher à son troupeau qui ne se sépara de lui qu'avec de vifs regrets, lorsqu'en 1682, les infirmités de la vieillesse l'obligèrent à chercher le repos [1]. »

Rien ne saurait donner une meilleure preuve de cette gaîté de caractère que son petit livret, où il se rit de Véron de manière si plaisante. Du normand, Jansse avait les qualités de belle humeur, de finesse et de bon sens qui sont le patrimoine de la race. Se scandaliser de l'audace du curé de Charenton, par de savantes dissertations, le confondre eût été le prendre au sérieux, flattant ainsi sa vanité. Combien préférable de le railler et, par un trait aussi plaisant qu'acéré, le rendre souverainement ridicule ! Avoir trouvé la messe dans l'Écriture ! Mais rien au monde ne pouvait être comparé à la gloire d'une si miraculeuse découverte. La célébrité était désormais attachée au nom de Véron et d'âge en âge se perpétuerait, à son honneur, le souvenir d'un si grand événement. Inutile d'insister plus ; la lecture de son petit livre suffira à prouver que nos ancêtres, aussi longtemps qu'ils en eurent la liberté, savaient défendre leurs croyances avec l'esprit le plus français du monde. Mais les jours vinrent où les députés de l'Assemblée du clergé réunis à Saint-Germain « supplièrent Louis XIV d'empêcher la continuation d'un si grand mal par les moyens qu'il estimerait les plus convenables ». Le roi convint que le moyen le plus convenable était d'abord de supprimer tous les livres qui avaient été faits contre la religion catho-

1. *France protestante.*

lique par les prétendus réformés, de leur défendre d'en publier de nouveaux et pour mieux répondre encore aux supplications du clergé d'interdire aux ministres, même de parler directement ni indirectement, en quelque manière que ce puisse être, de la religion catholique. Inutile d'ajouter que contrevenir à cet édit royal d'août 1685, entraînait la confiscation des biens, l'amende honorable et l'exil à perpétuité.

Deux mois plus tard, le grand roi, qui n'avait rien à refuser au clergé de son royaume, révoquait l'édit de Nantes. Les successeurs de Véron n'avaient plus à redouter les réfutations victorieuses des ministres.

Il est permis, revenant à ce passé lointain, de regretter que le clergé de ce temps ait cru, comme le disait l'évêque de Valence, que la destruction de l'hérésie était sa principale affaire. Loin d'avoir à souffrir de l'existence de l'Église réformée de France, jamais l'Église catholique n'avait eu de plus illustres défenseurs. Il suffit d'en appeler au témoignage de Montalembert. « Après l'édit de Nantes, a-t-il dit, éclata cette magnifique efflorescence du génie, de la discipline, de l'éloquence, de la piété, de la charité catholique qui place le XVIIe siècle au premier rang des siècles de l'Église ». Survint la Révocation et Montalembert dit :

« Tout le monde y vit le triomphe de l'Église, on crut l'orthodoxie à jamais garantie et l'hérésie extirpée. Or, c'est précisément le contraire qui arriva, c'est l'Église catholique qui, après tout un siècle de décadence se vit à la veille d'être extirpée du sol de la France. La révocation de l'édit de Nantes ne donna pas seulement le signal d'une odieuse persécution : avec le cortège d'hypocrisies et d'inhumanités qu'elle traînait à sa suite, elle fut l'une des principales causes du relâchement du clergé, des débordements et des profanations du XVIIIe siècle. La foi et les mœurs disparaissent graduellement ; quand la Révolution vint proscrire l'Église, celle-ci ne se releva que dans le sang. »

Les siècles ont passé, mais la vérité de la parole que

l'illustre Claude, luttant pour son Église, avait prise pour devise s'est révélée victorieuse.

Veritas fatigari, vinci non potest. La vérité peut-être persécutée, elle ne saurait être vaincue.

Frank PUAUX.

LA MESSE

trouvée dans l'Escriture [1]

Pardonnez à ma curiosité, Saint-Père, si je vous demande, d'où vient que nous voyons aujourd'hui sur vostre front Pontifical une gayeté extraordinaire, c'est la demande que faisait ces jours passer un Cardinal au pape Innocent X.

A quoi Sa Sainteté fit réponse : Si mon visage porte quelque témoignage de joye, ce n'est certes point sans sujet : veu que je viens d'apprendre une descouverte qui s'est faite sous mon Pontificat, capable de le rendre célèbre dans tous les siècles.

Le règne d'Alexandre VI, fut jadis honoré de la descouverture de cette belle partie du monde, à sçavoir de l'Amérique : mais je vois le mien honoré de la descouverture, non d'une partie de la Terre; mais de tout le Ciel, peut-on dire : l'on a depuis peu finalement trouvé la Messe dans l'Escriture.

La Sainte Messe, s'écria le Cardinal tout estonné, dans l'Escriture! Cette affirmation me surprend d'estrange sorte, veu que jusques à présent tant d'excellens Pellerins ont voyagé par tous les divers endroits de ce monde des Escritures Sainctes, ont furetté par tout à dessein, d'y trouver la Messe; ont fait en quelque sorte ce (1. Rois, 18, 10.) qu'Abdias disoit au Prophète Elie touchant le roi Acab son maistre : Le Seigneur ton Dieu vit qu'il n'y a Nation, ni Royaume où mon Seigneur n'ait envoyé pour te chercher. Et comme tous respondaient, il n'y est pas, il a mesme assermenté Royaume et Nations si on ne te pourroit point trouver.

Car il n'y a traité, chapitre, ni verset dans tout le corps des

1. La première édition parut en 1647, mais devant les menaces du Parlement, Jansse en retira les exemplaires, aussi sont-ils d'une extrême rareté. Mais d'autres éditions parurent en 1652, 1658, 1672, 1678. En 1699, une réimpression fut donnée à Londres, sous ce titre : *Le Miracle du P. Véron ou la Messe...*

Escritures, que ces saincts hommes n'ayent très-curieusement visité, et ont comme assermenté Prophètes, Apostres, Evangélistes, si on pourroit trouver chez eux la Messe; mais toute leur estude a été vaine.

Alors, sans doute, les Escritures Saintes n'estoient point encore aux termes d'enfanter ce mystère, ou bien il ne se trouvoit point encor de sages-femmes assez adroites pour faciliter cet accouchement, cela estoit réservé pour ces bien heureux jours.

— Mais de grâce, qui est cet homme, ou plustost cet ange qui nous fait voir au-jourd'huy cette merveille?

C'est, dist le Pape, un nommé François Véron qui fut jadis membre de la Société des Pères Jésuites, et qui maintenant se qualifie Docteur en Théologie, Prédicateur et Lecteur du Roy pour les controverses, député par ceux du Clergé pour escrire sur icelles, et Curé de Charenton.

Est-il possible, dit le Cardinal, je connois le personnage. Il n'est pas de la nature de certains Livres qu'il a composéz, qui demeurent immobiles dans les boutiques des Libraires. Pour sa personne, elle est continuellement en agitation. Il est du nombre de ces Officiers de l'Église catholique, lesquels pour prendre à tasche de faire rire le monde par une façon de prêcher boufonne qu'on peut convenablement appeler des Basteleurs spirituels.

De fait, en cette qualité, il a dressé ses Théâtres quasi par toute la France. Il a donné maintes batailles aux Ministres Huguenots qui n'ont pas esté à son avantage. C'est un esprit qui ne manque point de poudre à canon pour faire du bruit; mais qui n'a point de boulets pour faire bresche.

De sorte qu'il a bien plustost causé du dommage que de l'utilité à l'Eglise catholique. Mais j'estime qu'il a bien essuyé tous les reproches qu'on luy en pourroit faire, s'il fait voir la Messe dans l'Escriture. Et je meurs d'envie de sçavoir en quel lieu c'est qu'il la monstre.

— C'est, respond le Pape, au verset second du Chapitre 13 du livre des Actes des Apostres, dans une édition nouvelle de la Bible françoise, traduite par les Docteurs de Louvain, laquelle s'est faite à Paris en l'an mil-six cens quarante-six.

Là se void et se lit à présent en beaux et gros caractères ce bien-heureux mot de MESSE. Et là mesme paroit que les Apostres l'ont dite. Car le Texte porte qu'ils disaient la MESSE au Seigneur.

Il faut advouer, dit alors le Cardinal, que le Père Véron a d'excellentes lunettes pour descouvrir les choses qui de soy sont totalement imperceptibles. Car j'ay leu mainte foi ce passage : mais jamais, et en cecy j'avoue ma stupidité, je n'eusse creu qu'on l'eust peu traduire ainsi. Car, il y a simplement dans le

Texte grec : Λειτουργούντων δε άυτῶν τῷ κυριῳ où est employé le verbe Λειτουργεῖν, que jusqu'à présent j'ay creu signifier en général *Ministrer* et *Servir*, en sorte que la nature du service, qu'il dénote ne se discerne que par les circonstances du discours auquel il est employé.

Pourtant la version latine a traduit simplement : *Ministrantibus illis Domino*, et la version de Louvain : *Eux servans en leur ministère au Seigneur*. Il semble que la suite de ces paroles de Saint Luc monstre ce qu'il entend désigner par ce service. Car il raconte que les personnes dont il parle, parmy lesquelles estoient Barnabas et Saul, λειτουργούντων δε αυτῶν τῷ κυρίῳ et jeusnans, le Saint Esprit leur dit qu'ils eussent à séparer de leur corps Barnabas et Saul pour l'œuvre auquel il les avoit appelez, et ensuite il adjoutte : *Par quoy après avoir jeusné et prié et leur ayant imposé les mains ils leur baillèrent congé.*

Ou ces paroles adjoustées par Saint Luc *jeusné et prié* dénotent l'accomplissement et l'issue de cette occupation qu'il avoit attribuée à ces personnes ayant parlé d'elles comme λείτουργούντας τῷ κυριῳ et jeusnans. Toujours est-il constant de l'un de ces deux exercices de piété qui est celui du jeusne, que quand il dit : *Après avoir jeusné*, manifestement il entend dénoter l'accomplissement de ce qu'il avoit attribué à ces personnes les ayant représentez jeusnans. Ce qui porte assez raisonnablement à conclure, quand à l'autre de ces exercices de dévotion qui est celui de la prière que quand Saint Luc dit : *Après avoir prié*, il dénote aussi l'accomplissement de ce qu'il avoit entendu attribuer à ces personnes, lorsque conjointement il les avoit représentés λειτουργούντας τῷ κυριώ. Et semble que les interprètes syriens et arabes ayent eu cette pensée. Car ils ont expliqué ces mots en ces termes : *Comme ils prioient*. Joignez à cecy la considération de la qualité des personnes, desquelles parle Saint Luc en ce passage. Il les appelle Prophètes et Docteurs, leur attribuant donc ici d'être λειτουργούντας τῶ κυριω et jeusnans. Il est croyable qu'ils faisoient quelques fonctions ausquelles les obligeoient ces qualités qu'il leur donne, c'est-à-dire qu'ils ministroient au Seigneur, prophétisant et enseignans et jeusnoient par une dévotion extraordinaire, pour attirer la bénédiction de Dieu sur ces exercices de leur ministère. C'est ce qu'a considéré le cardinal Cajetan disant sur ce passage : L'*espèce du service n'est point expliquée : mais ce qu'il avoit nommé des Prophètes et des Docteurs insinue qu'ils ministroient au Seigneur en enseignant et prophétisant.*

J'avois donc creu jusques à présent qu'en ce passage, Saint Luc représentoit les apostres occupés généralement au service public qu'ils doivent à Dieu par la nature de leurs charges,

lequel consiste en la Prédication de la Parole, en l'administration des Sacremens et en prières publiques.

Mais Saint Père découvrez-moy, s'il vous plaist davantage ce mystère et me dites comment ce Docteur a peu trouver là la messe et surquoy il s'est fondé pour traduire ainsi ce passage.

Pour moy, je ne me suis pas beaucoup mis en peine, repartit sa Sainteté, de voir sur les lieux quelle peut être l'expression du Texte original. Vous sçavez que dans nos assemblées solennelles les Escritures n'ont point de place plus éminente que mon marchepied. Estant donc au-dessus des Escritures, ce seroit me dégrader de ma dignité que de m'abbaisser jusques à y mettre le nez. Tant y a que voicy le mystère.

Cet homme, comme vous sçavez, est Prestre et tous les jours il transsubstancie le pain au corps du Christ. Il s'est avisé de transsubstantier tout de même ce passage de l'Escriture en celui-cy : *Eux disans* MESSE *au Seigneur.*

Et personne ne doit le trouver estrange. Car s'il a le pouvoir de métamorphoser des choses, n'auroit-il point le pouvoir de métamorphoser des paroles? S'il peut faire trouver le corps de Jésus-Christ tout glorieux qu'il est dans les Cieux dans un morceau de pain, où il n'estoit point auparavant pourquoy ne pourroit-il faire trouver la messe dans un passage, encor qu'auparavant on y en vist trace quelconque?

Que s'il peut disposer de celuy qui s'appelle Verbe ou la Parole, pour le faire descendre du Ciel toutes fois et quantes que bon luy semble, ce seroit une grande absurdité de s'imaginer qu'il ne pourroit pas le faire parler quand et comme bon luy semble.

Et je peux dire qu'il a trouvé dans le mot de λειτούργειν quelque fondement de cette métamorphose. Car il a rencontré certains Esprits de l'autre monde qui luy ont appris qu'en leur temps, lors du concile de Chalcédoine, ce mot de λειτούργεν avoit cette signification de *faire la Messe* et luy en ont mis en main une preuve bien expresse dont il fait son bouclier, tirée de ce Concile. C'est à sçavoir que le mot de λειτούργειν, qui se rencontre quelquefois dans les actes de ce concile est traduit par un interprète latin, lequel estoit dans cette assemblée, en ces termes : *Facere Missas, faire les messes* comme l'enseigne Julian, qui avoit esté membre de ce corps, dans la traduction que depuis il a faite des actes de ce Concile.

Puis donc que ce Verbe a cette signification dedans ces Actes de là résulte en bonne logique, qu'il a cette même signification dans les Actes des Apostres. Et à vostre advis n'est-ce pas là bien conclure?

J'admire cette subtilité, dit le cardinal. Toutesfois j'apréhende

que quelque hérétique ne tire de cette transsubstantiation quelque advantage ; et ne die que, comme nous affirmons que la Messe n'est pas ce qu'elle paroit, en ce que elle paroit pain mais pourtant n'est pas du pain : de mesme ce passage ainsi traduit par le Père Véron, n'est pas ce qu'il paroit et qu'il présente à nos yeux la Messe, mais ne la contient pas pourtant.

Et puis quand à la preuve, laquelle est tirée de l'interprétation que l'on donne à ce verbe de λειτουργειν dans le concile de Chalcédoine, inférer de là que ce mot a la même signification dans ce passage du livre des Actes, n'est pas, ce semble, une conséquence bien nécessaire.

Pource qu'un mot, dans l'espace de plus de quatre cens ans peut bien avoir changé de signification, on pourroit repartir aussi que ce vénérable mot de Messe, lequel lors de ce Concile venoit de prendre naissance a bien changé de signification dans le progrès de ses âges. Il en est comme des hommes qui en sont les auteurs. Quand on a bien envisagé quelqu'un dans sa naissance, si puis après on le regarde dans sa stature parfaite, on y trouvera des changements si notables qu'on ne le reconnoistra plus. De mesme quand vous considérez ce mot dans sa première origine, si puis après vous portez les yeux sur le mesme dans les glorieux usages qu'il a finalement obtenus, vous y verrez de magnifiques changemens qui vous le feront totalement méconnoistre.

L'on en peut dire ce que l'on disoit de cet ancien navire, que c'estoit luy et si que ce n'estoit pas luy, car ce mot est bien le mesme quant à la prononciation mais ce n'est plus luy quant à son usage : Alors, il signifiait proprement le congé que l'on donnoit au peuple après le service, soit le congé des catéchumènes que l'on renvoyoit après le sermon, soit le congé des fidèles que l'on renvoyoit après l'administration des Sacremens et à la fin de tout le service. On disoit *Facere Missam Cathecumenis*, *Facere Missam Fidelibus* pour dire congédier les Cathécumènes et les Fidèles. Alors aussi ce mot a eu cet usage de signifier généralement tout le service public, à l'issue duquel se faisoient ces renvois. Et l'on appeloit Missa les prières publiques, la lecture de la Parole de Dieu, la prédication de l'Évangile, l'administration des Sacremens.

Ces choses sont advouées par le Cardinal Bellarmin au Traité qu'il a fait de la Messe (*Bell. de Miss.* Li I. C. I.) Mais, depuis ce mot a bien changé de signification et a esté particulièrement consacré à signifier le Saint Sacrement de l'Autel qui est aujourd'hui sa signification ordinaire. Ce mot donc ayant changé si notablement d'usage, quelqu'un pourra dire que quand on s'en est servy dans la traduction du Concile de Chalcédoine, pour

exprimer le sens du verbe λειτούργειν, ce n'avoit garde d'estre en la signification que le Père Véron luy donne en ce passage du treizième des Actes. Mais, sans doute, que ce Docteur et Prédicateur pour les controverses est assez habile pour soudre ces difficultés sans que nous nous en mettions en peine.

Au reste que dit Sa Sainteté du fruit qui résulte de ce hardy trait du Père Véron? Car je le prevoy grand à merveilles. Je trouve qu'il a de beaucoup accreu la gloire de la Sainte Messe de l'avoir élevée sur ce théâtre des Escritures-Sainctes. Mais voicy bien plus encore, car il en fait voir par ce moyen l'antiquité bien plus profonde qu'à la prendre de l'institution que Christ en a faite en présence de ses Apostres. Il va paroître que tous les sacrificateurs, lesquels ont été sous la Loy, ont dit la messe aussi bien que maintenant sous *les Prestres*, sous l'Évangile. Et en voici la preuve très formelle que nous tirons de cette belle signification du mot de λειτούργειν, dire *la Messe*. Car Saint Luc en son Évangile 1, 23, dit que Zacharie, sacrificateur accomplit, αἱ ἡμέραι της λειτουργίας αὐτοῦ. Ce que désormais l'on doit traduire. « *Les jours de sa fonction à dire la Messe*. Et l'Apostre, en l'Épistre aux Hébreux c. 9. v. 21 représente que Moyse fit aspersion avec sang, πάντα τὰ σκεύη τῆς λειτουργίας, ce que l'on doit pareillement traduire *tous les vaisseaux servant à dire la Messe*. Là mesme l'apostre enseigne que sous la Loy, tout Sacrificateur assiste chacun jour λειτουργόν, c'est-à-dire par une bonne et fidèle traduction, *disant la Messe*. J'adjoute qu'il montre par là que Notre-Seigneur J.-C. dit tous les jours la Messe dans le Ciel. Car en cette mesme Epistre aux Hébreux C. 8. 1. 2. l'apostre enseigne, parlant de Jésus-Christ que nous avons un souverain Sacrificateur qui est assis à la dextre du Trône de la Majesté de Dieu es Cieux, τῶν αγίων λειτουργός, c'est-à-dire en bons termes, disant la Messe es Lieux Saints. Il est à présumer que ce sont les anges qui luy servent de clercs pour répondre. Veu particulièrement qu'en la même Epistre I, 14, ils sont appelez λειτουργικα πνεύμκτα, ce qui signifie à présent *des Esprits qui servent à la Messe*.

Vous, Saint Père, qui avez des communications ordinaires avec le Ciel en pouvez-vous sçavoir des nouvelles.

— De là, certes, il y a tout sujet d'espérer adjouta le Pape que désormais les hérétiques se convertirout à la foule. Et si ce grand homme Véron s'est vanté souvent d'avoir converti des milliers de Huguenots à la foy catholique, quoy qu'il soit certain qu'alors cela n'estoit pas véritable, si est-ce qu'il avoit raison. Vous autres sans doute avez considéré ces hardies affirmations comme des fraudes pieuses par lesquelles il essayoit à ramener les âmes dévoyées, mais pour moy qui ay les yeux bien plus clairs voyant je juge qu'il en parloit ainsi par un esprit prophétique; et que cet

admirable homme prévoyoit ces conversions populeuses qui s'en vont arriver depuis qu'il a montré la Messe dedans l'Escriture.

En effet, combien de fois les hérétiques ont-ils dit et protesté qu'ils sont tous prests de venir à la Messe pourveu qu'on la leur fasse voir dedans l'Escriture Sainte! Puis donc que maintenant il faut en dépit de l'hérésie, qu'ils avouent qu'elle s'y trouve, sans doute que nous allons voir des torrens de peuples retourner au giron de l'Église : que s'il en demeure d'obstinez et qui bouchent les yeux à cette lumière, je suis bien résolu de lancer contre leurs testes mes plus redoutables foudres.

Je trouve au surplus, dit le Cardinal que le Père Veron s'est bien obligé tous les magistrats et les Princes de la Terre, car il les faut désormais considérer comme autant de personnes qui ont l'honneur de dire *Messe*, veu que l'Apostre en l'Epistre aux Romains 13, 5, les appelle expressément (en grec) λειτούργοι του θεόυ c'est-à-dire conformément à cette signification nouvelle : les messificateurs de Dieu. Mais quoy, toute la Religion catholique luy est extrêmement redevable.

Car il nous a donné l'adresse d'authoriser toutes les doctrines de l'Église qui sont en controverse, avec beaucoup de facilité et de succès, en les faisant toutes trouver en termes formels dans l'Escriture. Nous n'avons qu'à chercher les lieux qui ont les moindres apparences de contenir ces doctrines et les traduire sur ce modelle que nous a donné le Père Véron.

Pour exemple en l'Évangile selon Saint-Matthieu C. 16. V. 18, Jésus-Christ a dit au Prince des Apostres : *Tu es Pierre et sur cette pierre j'édifieray mon Église.* Là nous soustenons que Christ a establi l'authorité pontificale en la personne de Saint-Pierre. Mais d'autant plus que cela n'est pas si clair qu'il seroit à désirer, pour en faire un passage formel qui embaillonne les hérétiques, nous n'avons qu'à traduire : *Tu es Pape et sur ce Pape, j'édifieray mon Église.*

Vos pensées sur ce sujet me semblent belles dit le Souverain Pontife. Et ne suis point en doute que toute la chrétienté ne souhaite passionnément que les mérites du Père Véron ne soient récompensez. Je m'imagine voir bien-tost toute ma Cour remplie d'Ambassadeurs de la part des Princes chrestiens pour me requérir de luy faire part de mes trésors ecclésiastiques. Et pour moy j'advoue que toutes mes inclinations y sont portées. Déjà de bon cœur je le dispense d'aller jamais après sa mort en Purgatoire. Nous en exemptons bien d'autres qui ne l'ont pas tant mérité que luy. Et puisque la Messe sert à faire remonter les âmes du Purgatoire, il est bien raisonnable qu'ayant si bien mérité de la Messe, il en recueille cette récompense qu'elle l'empesche d'y descendre. Mais qui plus est, je le veux salarier durant sa vie par

le présent d'un chapeau de Cardinal. Il a, je m'asseure, la teste assez bien faite pour porter cette coiffure de bonne grâce.

Toutes fois; et sur cela Sa Sainteté se mit à songer un peu, j'entre en soucy, dit-elle, se frottant la teste, d'une chose qui me naist en la pensée. Je me représente que cet Esprit subtil et pénétrant comme il a trouvé contre toute apparence la Messe dans l'Escriture, il y pourroit bien trouver aussi que le PÈRE VÉRON DOIT ESTRE PAPE. Et par ce moyen me donner du coude et me destroner du Saint-Siège et me faire passer pour un Pape illégitime.

Cette crainte me met en mauvaise humeur et fait éclipser toute cette affection que j'avois pour luy, de telle sorte que maintenant fort peu de chose me feroit entreprendre sa perte.

Comme le cardinal ouvroit la bouche pour respondre, on vint dire à Sa Sainteté qu'il y avoit des personnes à la porte qui la supplioient en toute humilité de leur donner audience. C'estoient des gens tous échauffez qui venoient avertir Sa Sainteté d'un grand trouble qui naissoit en l'Église, que les deux plus notables versions de l'Escriture, la Vulgate Latine et la Françoise de Louvain estoient en grande contestation et qu'il y avoit du danger qu'elles ne se déchirassent l'une l'autre.

Que la Latine maintenoit qu'elle devoit avoir toujours le pas devant, comme ayant été reconnue et déclarée pour authentique dans le célèbre Concile de Trente. Que, quand à la Françoise, elle déclara bien que pour le passé elle cède à la Latine cet avantage; mais soutient qu'elle est maintenant en possession d'une prérogative qui rehausse sa condition de beaucoup de coudées par dessus celle de l'autre, et la défie de monstrer comme elle la Messe dans l'Escriture. D'ailleurs que le Service lequel se fait en Latin qui est un aveu de subjetion à l'authorité papale court grand risque de tomber à terre. D'autant que les peuples veulent que désormais l'Évangile soit leue en langue françoise parce que la plus noble partie du Service divin, c'est à sçavoir la Messe, se trouve seulement en la version qui est de cette langue.

A peine ces personnes eurent-elles achevé de faire ces remontrances à Sa Sainteté qu'on vit entrer dans la chambre, Dame Romaine Tradition. Elle avoit un équipage tout pareil à celuy des Gabaonites qui vinrent accoster le peuple d'Israël lorsqu'il entra dans la Judée (Jos. 9. 5). Ses habits étoient vieux et ses souliers raboblinés et usez, sa nourriture estoit de pain sec et dur buiscuit.

C'est son naturel d'affecter ces choses, pour faire croire qu'elle vient de fort loin, et qu'elle est d'une antiquité profonde encore qu'elle soit voisine, et d'un siècle tout proche. Elle ne fit pas grande cérémonie pour aborder Sa Sainteté, d'autant qu'elle est

assez familière avec elle et qu'elle lui sert de pédagogue ordinaire.

Elle luy dit qu'elle se venoit plaindre de maistre François Véron, curé de Charenton en France, ayant depuis peu débauché l'une des plus qualifiées personnes qui logent chez elle, c'est à sçavoir la Messe.

Qu'elle appréhende qu'il n'en fasse de même de toute la troupe de ses Hostes et qu'elle prie Sa Sainteté de considérer que ce luy seroit un notable préjudice de les perdre tous, d'autant qu'elle ne peut vivre sans leur présence.

On vit augmenter ses appréhensions et ses craintes, quand en mesme temps parurent dans la chambre la pluspart des pensionnaires de cette noble Dame : comme entr'autres le marquis Purgatoire, le comte Mérite et le vicomte Franc-Arbitre, tous Officiers chez mère Sainte Église Romaine. Car ce marquis Purgatoire est le grand maistre Cuisinier de toute la Hiérarchie, ayant la charge de faire bouillir la marmite.

Le comte Mérite, c'est le grand trésorier de l'Église catholique. Car il est le Dépositaire de ses richesses, par lesquelles elle prétend achepter le royaume des Cieux.

Et ce vicomte Franc-Arbitre, c'est le factotum de toute cette illustre maison; il sert de portier pour introduire et pour exclure qui bon luy semble. Il sert d'Économe et de Maistre d'Hostel qui dispense à son gré les provisions spirituelles.

Il est homme pourtant un peu capricieux et plain de ses volontez : mais l'Église catholique se trouve si bien de ses services qu'elle ne peut se résoudre de s'en défaire.

Monsieur le Purgatoire, d'abord qu'il se fit aperçevoir, remplit d'horreur les esprits de tout le monde, car il estoit vestu d'un habit tout ardent en feu et de sa bouche il vomissait de furieux torrens de flammes, de sorte que chacun en appréhendoit les approches, mais après l'avoir un peu considéré, l'on s'apperçeut bien qu'il y avoit en cela bien plus d'apparence que de réalité et que ce feu et ces flammes n'estoient telles qu'en l'imagination des personnes.

Quant à Monsieur Mérite, il estoit plustost pour faire rire que pour épouvanter le monde. Car il paroissait tellement orgueilleux de sa condition qu'il en estoit tout boursoufflé. Sa soutenance et ses démarches estoient toutes pareilles à celles que les François attribuent aux Espagnols dans les grotesques de leurs tailles-douces et de leurs peintures. Il souffloit à l'entour de soy, pour se faire large, criant comme ceux-là dont le Prophète Esaïe dit, 65, 1, Tien toy là, n'approche point de moy, car au prix de toi je suis saint. Il tenoit en sa main une grande bourse remplie de iettons qu'il fournit aux hommes, lorsqu'en considération de

leurs bonnes œuvres ils veulent compter avec Dieu comme avec leur redevable.

Monsieur Franc-Arbitre n'avoit pas cette sorte d'extravagance mais il en avoit une autre. Car l'inconstance et légèreté qui luy est naturelle le rendoit tout décontenancé. Il paroissoit porté, tantost sur un pied, tantost sur l'autre. Il étoit vestu comme un cent Suisse, de diverses couleurs, pour figurer en quelque sorte les diversitez de sa liberté. Et, ce qui estoit particulièrement plaisant, il estoit coiffé d'un clocher où estoit une croix, avec une girouette au bout, pour représenter qu'en matière du salut figuré par la croix, il est en son pouvoir de se tourner comme bon luy semble.

D'abord qu'il fallut parler, ces Messieurs parurent aux termes d'entrer dans une furieuse querelle, pour ce que chacun prétendoit qu'il luy appartenoit de porter la parole. Monsieur Purgatoire alléguoit sa suffisance, ayant la bouche grande comme une fournaise avec beaucoup de chaleur pour animer son discours.

Monsieur Mérite au contraire alléguoit sa dignité et qu'il méritoit cet advantage.

Quand au sieur Franc-Arbitre, il représentoit que Mérite luy avoit l'obligation de cela mesme dont il se vantoit, parce qu'il ne pouvoit avoir de mérite que par le Franc-Arbitre.

Pour les accorder, le Pape leur dit qu'ils parlassent tous à la fois, qu'il estoit assez capable de discerner et démesler tous leurs discours; qu'encore qu'il parut n'avoir qu'une teste, si est-ce qu'elle en valoit bien plusieurs, veu qu'elle portoit trois couronnes. Que ce seroit lui faire outrage de présumer qu'il eust moins de suffisance que cette beste de l'Apocalypse, laquelle ayant sept testes pouvoit bien en même temps entendre parler sept personnes. Qu'estant le chef de l'Église, il pouvoit bien avoir cette propriété du chef, lequel entend en mesme temps les plaintes de ses divers membres quand ils souffrent. Cette permission leur estant donnée par Sa Sainteté de parler tous en mesme temps, chacun se print à estaller ses plaintes qui contenaient en substance que Véron leur avoit fait un outrage insupportable d'avoir fait un divorce de la Messe, leur chère compagne d'avec eux tous.

Que de tout temps ils avoient vescu paisiblement et familièrement avec elle chez la bonne Dame Tradition leur commune hôtesse. Qu'estant liez d'une si étroite amitié, la séparer d'avec eux, c'étoit leur arracher les entrailles; qu'aussi réputoient-ils à grande injure, qu'il eût logé la Messe dans l'Escriture sans les y loger comme elle : que c'estoit leur faire affront : qu'ils y pouvoient bien autant prétendre qu'elle. Qu'il y a des lieux en

l'Escriture sainte où ils ont bien autant de droit comme elle pourrait avoir à celuy où elle est à présent placée.

Feu ardent Purgatoire alléguoit le passage de la première aux Corinthiens C. 3. v. 15 parlant des hommes qui sont sauvés *comme par feu* et soustenoit que là on n'avoit qu'à traduire *Par le feu du Purgatoire* [1].

Mérite alléguoit un passage de l'Apocalypse C. 3, v. 4, où il est parlé de personnes que le Seigneur fera cheminer en *vestemens blancs pour ce qu'ils en sont dignes* et disoit tout de mesme qu'il estoit aisé de traduire *Pour ce qu'ils le méritent.*

Franc-Arbitre citoit les paroles du Deutérome C. 30, v. 14, où Dieu tient ce discours au peuple d'Israël : *Cette parole est fort près de toy en ta bouche et en ton cœur pour la faire.* Et disoit semblablement qu'il estoit facile de l'exprimer en ces termes : *Elle est en ton Franc-Arbitre.*

Et pourtant chacun concluoit que Sa Sainteté, pour ne favoriser ce divorce, qui leur estoit insupportable, devoit faire de deux choses l'une, ou bien restablir la Messe dans leur société, ou bien leur donner logis avec elle.

Au reste chacun plaidant sa cause, s'eschauffa si bien dans son harnois, que perdant tout respect, ils vinrent aux menaces contre le Souverain Pontife, s'il ne leur faisoit raison.

Car Purgatoire menaçoit le saint Père, que s'il n'avoit égard à sa cause, il sauroit bien en tirer vengeance quand son âme viendroit en Purgatoire. Car luy, lequel en dispense les autres, n'a pas le pouvoir néanmoins de s'en dispenser luy-mesme. Qu'alors il jetteroit tant de soulphre dans son feu, et qu'il embraseroit sa fournaise d'une flamme si véhémente qu'il aurait bien sujet de s'en repentir.

Mérite, tout de mesme le menaçoit qu'en cas qu'il ne tint compte de ses remontrances, il abandonneroit sa personne. De sorte qu'estant destitué de moyens pour acquérir le ciel, il n'y pourroit avoir entrée.

Quant au bon homme Franc-Arbitre, il luy déclaroit franchement que s'il ne luy accordait sa demande, il sentoit bien que la mélancholie pourroit tant sur son esprit, qu'elle le porteroit à fuyr le commerce des hommes, tellement qu'ils pourroient bientost prendre le party des Jansénistes qui est un grand acheminement au Calvinisme ennemy juré du Saint-Siège.

La menace de ce dernier ne fit pas grand peur au Pape, parce

1. Girodon, « député de Nosseigneurs du Clergé pour renseigner les controverses » dans sa traduction du Nouveau Testament, publiée en 1661, et qu'il qualifiait lui-même de « vrayment catholique », n'hésita pas à introduire le Purgatoire dans le texte sacré. « Il sera sauvé quant à luy, ainsi toutefois comme par le feu, à savoir du Purgatoire. »

qu'outre qu'il la considéroit comme une teste légère et pleine de vif argent, qui n'a pas d'arreste en ses résolutions il sçavoit bien qu'il n'avoit garde de rien faire qui pust aucunement tourner au bénéfice des Huguenots.

Ce sont gens qui prennent à tasche de luy oster le titre de Franc, c'est-à-dire de luy trancher la teste ou le réduire en servitude. Mais quand aux protestations qu'avoient fait les autres, elles luy donnèrent de bien chaudes alarmes. Et pour rappeler ses esprits, qui déjà se mettoient aux champs, arriva bien à propos qu'on ouït sonner une clochette en la montée et tout incontinent on vit paroitre contre l'attente d'un chacun, la Messe elle-mesme. Elle qui ne va jamais à pied se faisoit porter par un cardinal Prestre.

Elle est pourtant bonne cavalière; témoings qu'à Rome ès processions solennelles (*Sacra Cerem* l. 1, c. 4.) elle va montée sur un cheval blanc, mais en cette occasion présente elle ne pouvoit pas se servir de cette voiture montant en haut en une chambre.

Chacun des assistans fut bien estonné de cette arrivée ne sachant quelle pouvoit en estre la cause et tous se regardoient l'un l'autre pour voir si quelqu'un d'entr'eux se trouvoit mal tellement qu'il luy fallut apporter ses Sacremens, mais ce qui les mit incontinent hors de cette peine, ce fut le discours que la Messe proféra par la bouche de celui qui la portoit. En voicy à peu près la substance et les termes : Grand Vicaire et lieutenant de Dieu, chef visible de l'Église universelle, Souveraine Divinité en terre : Je souhaite que vous me fassiez justice. Je me plains de la témérité et insolence de François Véron, qui depuis peu m'a de belle force enlevée de mon logement ordinaire pour m'obliger d'aller faire mon séjour ailleurs. Je me trouvois parfaitement bien chez mon ancienne hostesse, la bonne mère Tradition. Là rien ne me manquoit de tout ce que j'eusse peu désirer, d'autant que telles sont les richesses de cette Dame qu'elle abonde en tout ce que l'on souhaite. Joint qu'elle est admirablement complaisante pour s'accomoder aux volontés de ses hostes. A la vérité, c'est un logement très honorable pour moy, que celuy de l'Escriture. Mais là dedans cet homme m'a marqué un département si plain d'incommodité, que je proteste ne pouvoir demeurer en ce lieu.

Je suis assise là sur un siège qui sont ces mots λειτουργοὺντων τε αυτῶν où je me trouve si mal ajustée que je suis continuellement en danger de tomber; au lieu qu'au paravant j'estois assise sur un Trône fort à mon aise. Cet homme s'est imaginé que je serois là dans un poste plus advantageux, pour battre en ruine les hérétiques. Et cependant tout au contraire, c'est où je suis entièrement hors de garde et perds tout mon escrime.

J'en peux parler à peu près comme faisoit David touchant les armes de Saül (*Sam.* 17-39) dont ce Roy l'avait équipé pour combattre contre Goliath. Il disoit : je ne saurois cheminer avec ces choses icy, car je ne l'ay pas accoutumé.

Ainsi puis-je dire qu'il m'est impossible de me servir de ce lieu, pour combattre les hérétiques avec aucun succès d'autant que je n'y suis point usitée. Qui plus est, estant là placée sans que Dieu en ait donné les ordres, je luy suis à contre-cœur et il destourne sa face arrière de moy. Ce qui me donne un légitime sujet de me plaindre comme autrefois Absalon sur ce que l'on avoit fait venir de Gessur en Jérusalem, pour estre plus près de David sans pourtant que le Roy luy fist voir sa face. Cela luy faisoit dire (*Sam* 14, 32) Pourquoi suis-je venu de Gessur? Il me valoit mieux d'estre là. En ce lieu derechef, il m'a plantée toute nue.

Et n'ay ornements quelconques, ny aube, ny ceinture, ny estolle, ny manipule, ny chasuble et tel autre équipage convenable à ma qualité ; au lieu que j'avois toutes ces choses à souhait en ma demeure précédente : ceux qui me verront à l'advenir en ce lieu, s'imaginans que j'affecte de loger chez ce verbe grec λειτόυργειν se mettront en la phantaisie que j'affecteray ma demeure en tous les autres lieux où le même mot se rencontre. D'où s'ensuivront de grands inconvéniens préjudiciables à ma dignité. Car pour exemple, quand on s'en ira me chercher chez ce discours de l'apôtre aux Philipiens chap. 2, v. 30 τὸ ὑμῶν ὑστέρημα τῆς πρὸσ μὲ λειτουργίας, on inférera de là que je suis offerte par des mains laïques aux hommes et non simplement par des prestres à Dieu. Tout de mesme quand on m'ira chercher chez le discours du même apostre aux Romains (c. 15, v. 27) ὀφείλουσιν ἐν τοἰς σαρχικοις λειτουργῆσαι αὐτοῖς, on me réputera réduite en la catégorie des choses purement charnelles, telles que sont celles dont les hommes font leurs libéralités et leurs aumosnes.

Davantage cet homme m'a logée dans la maison d'autruy, sans avoir le consentement des propriétaires, en ce qu'il m'a mise dans la version des Docteurs de Louvain qui n'ont jamais pensé à me destiner cette place. Tesmoings en sont les termes esquels ils ont traduit ce passage qui sont bien esloignez de parler de la Messe [1]. J'adjouste encore que là encore il ne me fait passer que pour un arrangement de paroles adressées à Dieu, au lieu que je suis un Sacrifice lequel est offert à Dieu.

Car il m'exprime usant de ces termes : *Eux disans la Messe au Seigneur* et non pas en ceux cy : *Offrant la Messe au Seigneur*.

Pour ces considérations je suis en risée aux hérétiques et en amertume aux bons catholiques.

1. La version de Louvain traduit, en effet :
Eux donc servans en leur ministère au Seigneur.

A Paris, les docteurs de Sorbonne n'ont donné aucune approbation à l'entreprise de ce téméraire et font semblant de ne me pas appercevoir sur ce théâtre françois.

Je requiers donc que vous employez vostre authorité Pontificale à me retirer de là et me loger à mon ordinaire et que vous fassiez souffrir à cet audacieux les peines que mérite son outrequidance.

Le Pape qui, comme nous l'avons dit, s'estoit mis en mauvaise humeur contre Véron, ne fit pas grande difficulté de se rendre aux demandes de toutes ces personnes qui s'estoient venues plaindre et particulièrement de la Messe. Je consents, dit-il, très volontiers, Grand et admirable sacrement de l'autel que vous retourniez en vostre ancienne demeure.

Et ordonne, quant à Véron, qu'il vous fasse amende honorable. Le déclare décheu de ses charges, indigne de jamais chanter Messe, et incapable de posséder jamais aucune dignité ecclésiastique. Enjoints que pour pénitence de son attentat, il se fouettera quatre fois le jour et ne boira que de l'eau toute sa vie.

Toutesfois, pour ne l'engloutir de tristesse et le garantir du désespoir je luy permets de faire choix d'eau béniste.

Ridendo dicere verum quid vetat [1].

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Trois articles de la Revue historique : La Réforme catholique. — Les Protestants français à la veille des guerres civiles. — Origines, causes et conséquences de la guerre des Camisards.

Au cours de la guerre, la *Revue historique* a publié trois articles auxquels nous n'avons pu, à ce moment, consacrer toute l'attention qu'ils méritaient, mais que nous nous reprocherions de n'avoir pas signalés à nos lecteurs.

Le premier est de notre regretté collègue Gabriel Monod, dont si souvent, pendant que se succédaient des catastrophes au

1. Qu'est-ce qui défend, en riant, de dire la vérité.

milieu desquelles l'avenir de toute civilisation semblait menacé, nous déplorions le départ prématuré. Il était, en effet, du petit nombre de Français qui connaissaient l'Allemagne autrement que par ouï dire, et à ce titre, il aurait pu jouer un rôle utile et nécessaire. L'article en question, publié en 1916, est intitulé **La Réforme catholique**[1]. C'est un fragment d'un cours suivi sur la Réforme, qu'il faisait aux élèves de l'École Normale. Il en a lui-même, sur la chemise qui renfermait ce travail, indiqué le sujet, en ces termes : *Montrer comment la Société de Jésus est venue naturellement, à son heure, pour sauver l'Église catholique.*

Le véritable représentant de cette dernière fut, à partir de 1522, le pape Adrien VI, l'ancien précepteur de Charles-Quint. Mais il mourut déjà le 14 septembre 1523. Ses successeurs Clément VII et Paul III subordonnèrent leur politique religieuse à leur politique temporelle. C'est alors qu'entrèrent en scène des ordres religieux parmi lesquels celui des Jésuites ne tarda pas à occuper le premier rang[2].

M. Monod trace ici un portrait d'Ignace de Loyola qu'il compare à Luther. Celui-ci cherche la paix dans la lecture de la Bible et la trouva dans l' « idée de la grâce ». Loyola ne cessa de songer à ses peines qu'il considérait comme des attaques de Satan « pour ne regarder qu'au Christ ». Ici M. Monod semble oublier que le Christ auquel Luther regarda au moins avec autant de ferveur n'était pas le même que celui de Loyola. Ce dernier était le Christ tel que le représentait l'Église, déjà en quelque sorte subordonné à la Vierge, et caché derrière son représentant terrestre, tandis que Luther, par delà la tradition ecclésiastique, ne le voyait que tel qu'il apparaît devant l'Évangile. C'est la diversité de ce point de départ qui fait comprendre pourquoi Luther opposa le Christ à l'Église, et Loyola devint le défenseur acharné de cette dernière et du pape, représentant visible du Christ.

Il faut lire, ensuite, dans l'article qu'on devrait reproduire pour en donner une idée, puisqu'il est lui-même un résumé substantiel de toute l'histoire de la contre-réforme catholique, comment M. G. Monod montre le développement de l'action de la Compagnie de Jésus. Le point culminant de cette action, ce sont les décrets du Concile de Trente. Ils fixèrent le dogme catholique d'une manière invariable au point d'obliger l'Église à condamner comme hérétiques des catholiques aussi honorables que Pascal et les Jansénistes — et restaurèrent les bonnes mœurs, la discipline la vie religieuse qui caractérisent la renaissance catholique du XVIIe siècle.

1. Tirage à part de 36 p. in-8.
2. Cf. *Bull.* 1886, 525, l'analyse du livre de M. Philippson.

Voici la conclusion de ce remarquable chapitre de l'Histoire de la Réforme. Si M. Gabriel Monod avait un jour fait imprimer son cours il l'aurait sans doute développé en ajoutant plus d'une remarque de détail à des considérations forcément générales. Elles n'en sont pas moins d'une netteté et d'une justesse d'autant plus remarquables que l'auteur, qui parle avec une rare impartialité des jésuites[1], s'est placé en dehors et au-dessus de toute préoccupation confessionnelle.

Mais, pour dire toute ma pensée, l'Église catholique payait cher cette puissance acquise par l'unité du dogme, elle la payait par la concentration de l'autorité dans les mains de la papauté. Il y avait une chose dont l'humanité moderne avait avant tout besoin et que l'Église catholique ne lui donnait pas, ne pouvait pas lui donner, la liberté de l'esprit. Par crainte d'hérésie, elle avait enfermé l'intelligence humaine dans les bornes les plus étroites, et depuis le concile de Trente on peut dire qu'il n'a pas été possible de penser sans risquer de tomber dans l'hérésie. Galilée, Descartes et Malebranche n'y ont pas plus échappé que Pascal ou Lamennais, et l'on peut ajouter que, depuis le concile de Trente, non seulement il n'y a plus eu de philosophie catholique, mais il n'y a plus même eu de théologie catholique. On n'a plus fait que développer et commenter les œuvres et les principes anciens. Qu'on s'en afflige ou qu'on s'en réjouisse, qu'on en tire la condamnation de l'Église ou celle de l'esprit moderne, il est bien évident que, depuis trois siècles, le mouvement intellectuel s'est produit en dehors de l'Église, à côté d'elle ou contre elle. Elle a continué à exercer une action immense sur le monde, et une action en grande partie salutaire par ses œuvres de charité et d'éducation, par son influence religieuse, par le rôle important qu'elle joue pour tous ceux qui acceptent ses rites dans leur vie pratique et dans leur vie morale, mais toutes les grandes manifestations de la pensée humaine, tous les systèmes philosophiques et scientifiques qui, depuis le XVIe siècle, ont passionné l'intelligence humaines se sont produits en dehors de l'influence du catholicisme. Il y a eu de grands écrivains catholiques, de François de Sales à Bossuet et à Joseph de Maistre ; mais de Montaigne à Descartes, de Descartes à Leibnitz, de Leibnitz à Kant, de Kant à Hegel, de Hegel à Auguste Comte et à Darwin, on peut faire une histoire de la pensée humaine sans tenir compte du catholicisme, et le catholicisme n'a pas exercé non plus aucune influence sur la naissance des sciences du XVIIIe siècle. Il y a eu de grands savants qui étaient bons catholiques, mais il est bien évident que tandis qu'au moyen âge le catholicisme était maître de l'esprit humain et que c'était en lui que se produisait le mouvement intellectuel et philosophique, depuis le XVIe siècle il est restreint à un rôle moral, social et religieux, et le mouvement intellectuel se produisit en dehors de lui, indépendamment de lui.

Si nous envisageons le rôle du protestantisme, nous voyons que, pour la nouvelle Église, il n'en est pas de même. Le protestantisme a

1. Conf. *Bull.* 1910, p. 561.

opéré, lui aussi, une réforme morale, et quand on voit les vertus qu'il a développées chez ses adhérents, non seulement à l'âge héroïque des persécutions, mais de tout temps, par son clergé privé, sauf en Angleterre, de riches revenus et de puissance temporelle, par ses missions très nombreuses et actives, par ses œuvres de charité, par ses établissements d'instruction publique, par son culte austère jusqu'à la froideur, on doit reconnaître que, s'il a accumulé beaucoup de ruines en brisant la vieille unité chrétienne, il a créé un idéal moral qui ne le cède en rien en élévation à celui du catholicisme. Mais, de plus, le protestantisme, qui n'avait nullement l'intention de créer la liberté de pensée et qui l'a même souvent combattue au point de la persécuter, a travaillé pour elle par le seul fait de briser l'unité religieuse et en abandonnant ainsi à la libre discussion une grande partie de l'histoire, de la philosophie et de la religion. Le catholicisme est la seule religion qui ait créé un système complet embrassant toute la vie et la pensée humaine. Ce n'est pas seulement la dogmatique qui est immuable, mais la philosophie, la morale, la discipline, la hiérarchie. Le protestantisme, dès ses débuts, a restreint à un petit nombre de dogmes le terrain interdit aux discussions, et encore a-t-il eu grand' peine à protéger même ce terrain sacré. Mais il n'y a jamais eu ni philosophie protestante, ni sytème ecclésiastique, ni discipline imposée comme article de foi. En un mot, tout le domaine de la tradition fut livré par le protestantisme à la libre discussion. Et bientôt, grâce aux sectes innombrables, tout le domaine même de la théologie fut à son tour envahi par la libre pensée. Aussi voyons-nous naître dès le XVIe siècle l'histoire ecclésiastique critique avec les centuriateurs de Magdebourg, et du XVIe au XIXe siècle il n'y a pas eu de théologie originale autre que la théologie protestante. Tandis que dans les pays catholiques les universités étaient entraînées par une lente décadence produite en grande partie par l'absence de liberté de penser et par la décadence des études théologiques qui se renferment peu à peu dans les séminaires, les universités de Suisse, de Hollande, des pays scandinaves et d'Allemagne se transforment. Elles deviennent à demi laïques, tout en conservant heureusement leurs traditions et leurs revenus: elles s'ouvrent à toutes les hardiesses de l'esprit moderne et des sciences, tout en conservant la force de l'association. Elles forment seules le clergé protestant et les études théologiques, où toutes les questions de critique de texte, de critique historique, de critique philosophique sont agitées avec passion, sont le foyer où furent vivifiées et renouvelées les sciences philologiques, historiques et philosophiques. Je ne puis insister ici sur ce point si curieux de l'histoire intellectuelle de l'Europe moderne, mais je pourrais montrer le haut enseignement allemand, tout le mouvement critique de l'Allemagne moderne sortant, d'une part, de ses facultés de théologie transformées et, d'autre part, de l'influence théologique et critique exercée sur l'Allemagne par les travaux des protestants français élevés dans les écoles protestantes de Sedan, de Saumur, d'Angers et de Nîmes et émigrés en Hollande à la fin du XVIIe siècle. Je n'ai nullement la prétention de dire que le protestantisme, en tant que religion, ait agi sur la philosophie et la science moderne. Les grands philosophes et les grands savants n'ont

guère été plus protestants que catholiques; mais, tandis que les cadres immuables du catholicisme étaient plutôt une entrave pour la pensée moderne, qui a toujours cherché à s'en affranchir, les cadres plus larges du protestantisme ont favorisé son développement.

*
* *

Des deux autres articles, sur lesquels nous regrettons de ne pouvoir entrer dans des détails qui nous entraîneraient trop loin, le premier est de M. Lucien Romier, qui expose, dans la *Revue* de 1917 (en deux parties) la situation des **Protestants français à la veille des guerres civiles**[1]. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de relever le souci d'impartialité qui caractérise les travaux de cet historien. On lira donc avec le plus grand profit le tableau qu'il trace, province par province (Picardie région parisienne, Bretagne, Anjou, Touraine, Orléanais, etc.) de l'état du protestantisme dans ces diverses régions. Ce tableau est en général exact, mais aurait besoin d'être complété ou rectifié çà et là par ce qu'on peut glaner dans les monographies comme celle de Rossier et Daullé pour la Picardie, Coquerel fils pour Paris, Vaurigaud pour la Bretagne, Hérelle et l'Histoire manuscrite de Pithou pour la Champagne, Thirion et Challe pour Metz et l'Yonne, Abord pour Autun, Lièvre pour le Poitou, etc. Dans un deuxième chapitre, M. Romier décrit les moyens de propagande, le culte secret et le culte public. Je crois qu'il y accorde trop d'importance à l'impatience des huguenots à passer, à la veille de l'édit de janvier 1562, du culte secret au culte public, et pas assez aux provocations du triumvirat qui dès les premiers mois de 1561, précipitèrent le mouvement en suscitant partout où il y avait des groupes importants de huguenots, de véritables émeutes. Il nous parle ensuite du recrutement, de la condition des pasteurs, des synodes[2], de l'enseignement pratique des pasteurs, des fidèles, des femmes, des nobles, des chefs, Coligny, Condé, des officiers royaux, des gens de robe, des marchands et gens de métier, des paysans et des pauvres, enfin des « méchants hommes » et des troubles. On voit, par cette énumération qu'on aura grand profit à lire cette étude qui complète celle publiée ici même en 1896-1897 par M. V. L. Bourilly, ainsi qu'une thèse de M. Th. Cleisz sur le *Protestantisme à la veille de la première guerre de religion* (Montbéliard, 1905).

*
* *

Le dernier article paru, aussi dans la même *Revue*, en deux parties, en 1918, est de notre président M. Frank Puaux, et inti-

1. Tirage à part de 114 p. in-8°.
2. A compléter par la publication d'Arnaud sur le synode de Poitiers de 1557.

tulé : **Origines, causes et conséquences de la guerre des Camisards**. Ceux qui ont lu ici-même, en janvier 1918, l'introduction aux *Mémoires de Cavalier* trouveront dans cette étude l'exposé, par le témoignage emprunté aux archives de la guerre et émanant surtout des catholiques eux-mêmes, des faits d'oppression, de persécution, de barbarie voulue et acharnée qui provoquèrent l'insurrection des Cévennes. Beaucoup de ces faits ont été signalés dans les nombreux documents publiés dans ce *Bulletin*. Nous ne les énumérerons donc pas. Si, comme M. Puaux le démontre, l'affaire du Pont de Montvert ne fut pas la cause immédiate de ce soulèvement, il n'en résulte pas moins de sa démonstration que la répression terrible et prolongée qui suivit cet épisode isolé entraîna peu à peu tout un peuple qui, longtemps après 1685, n'avait jamais songé à une résistance autre que passive, à envisager la révolte et les représailles comme le seul moyen de sortir d'une situation devenue intolérable. Voici la conclusion de ce mémoire : « La tenue des registres de l'état civil enlevée au clergé, la liberté de conscience solennellement reconnue, la doctrine de la religion d'État ouvertement condamnée, telles furent les conséquences lointaines, mais certaines de la guerre des Camisards; elle sauva le protestantisme français d'une ruine qui paraissait inévitable et rendit ainsi nécessaires les réformes qui, en assurant son existence, s'étendirent aussi à toute la nation » !

N. WEISS.

Les vraies origines de la Démocratie moderne[1].

Rien n'est plus à l'honneur de Calvin que le monument élevé par le doyen Doumergue à l'œuvre du Réformateur. Il est peu d'exemples, dans notre temps, de recherches aussi érudites et d'un si persévérant travail. Si parfois l'observation lui a été faite qu'il paraissait défendre une cause, il a eu le droit de répondre que si Calvin est encore aujourd'hui l'objet d'attaques qui parfois descendent à la basse calomnie, le devoir est de repousser les premières et de confondre les secondes.

Au cours de cette terrible guerre, le nom de Calvin a souvent été prononcé. Quand il fut question du voyage du président Wilson dans les contrées dévastées par nos cruels ennemis, M. Clemenceau, qui n'avait point oublié sa célèbre parole : les Allemands sont à Noyon, recommanda qu'on n'oubliât point de montrer au président ce qui restait de la maison natale de

1. Une brochure in-8. Éditions de *Foi et Vie*, Paris, 48, rue de Lille.

Calvin. Un amas de pierres, des débris de bois calcinés, des ruines. Mais l'œuvre du grand Réformateur est demeurée et son historien en a donné la preuve dans une forte et lumineuse étude sur les vraies origines de la Démocratie moderne. On ne saurait trop être reconnaissant à M. Doumergue d'être resté sans cesse sur la brèche, pour la défense de « la cause », comme auraient dit nos ancêtres[1].

M. Doumergue ne s'attarde pas à réfuter longuement les critiques qui, faisant de Calvin un tyran religieux, ont condamné sa dogmatique prédestinatienne ; il exige, avec une juste raison, que l'on remonte aux principes de sa réforme, si l'on veut élucider la question de l'origine de la démocratie moderne. Sans doute, la conception calviniste de l'État ne réalisa pas, dès les premiers jours, le gouvernement démocratique de notre temps, mais il est certain qu'elle en prépara, comme elle devait en assurer l'avènement. La parole sacrée : Vous les connaîtrez à leurs fruits, s'applique d'une manière remarquable à l'exposé historique de M. Doumergue mettant en pleine lumière, que la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, cette grande charte de la Démocratie, à l'insu, il est vrai, de ses promoteurs, est d'inspiration calviniste. Rien de plus intéressant que les preuves qu'il en donne. Textes en main, il montre les puritains d'Amérique dès 1620, se liant solennellement par un *covenant*, ou pacte religieux et politique et en 1772, proclamant les *Bills of Rights*, déclaration des droits des colons comme hommes, comme chrétiens et comme citoyens. « Si bien, fait observer M. Doumergue, qu'entre la Déclaration américaine et la Déclaration française de 1789, il n'y aura que la différence d'un mot, d'un seul. En 1789, le mot chrétien manquera ». Mais que cette déclaration ne se soit pas inspirée de la déclaration américaine, les preuves en sont si nombreuses et si décisives que les dénégations ne peuvent relever que de l'esprit sectaire. Est-il besoin de rappeler que les Puritains étaient calvinistes et dès lors que l'esprit calviniste inspira leur célèbre Déclaration des Droits qui servit de modèle à la Déclaration française. Ce n'était pas assez d'avoir établi une aussi glorieuse filiation, M. Doumergue a voulu montrer, dans le protestantisme calvinien, la *racine*, suivant son expression, du développement intense de la démocratie dans le monde. Il faut

1. Nombreuses sont ces publications de combat, d'une lecture captivante et d'une documentation qui révèle une connaissance approfondie des hommes et des choses de l'Allemagne. Citons : *L'Empire de la Kultur*, *le Droit et la Force d'après les manuels des États majors allemands et français*, *L'Allemagne religieuse*, *240 sermons allemands*, *la Vengeance*, *la Punition et le Pardon* et la très remarquable suite des *Propos de guerre* et des *Propos de paix*, dans la Revue *Foi et Vie*.

se reporter à cette discussion, toujours appuyée sur des textes inconnus ou méconnus des adversaires, pour en comprendre toute la portée. Le service rendu par le doyen Doumergue est grand; on parle de la nécessité de la propagande, disons que c'est un devoir de faire connaître une étude d'un si remarquable intérêt et qui est à l'honneur du protestantisme français.

F. P.

ALBERT AUTIN : I. **L'échec de la Réforme en France au XVIe siècle**, 366 p.; — **II. Un épisode de la vie de Calvin. La crise du Nicodémisme 1535-1545**, 81 p. Toulon, Tissot, 1917.

Ce sont les deux thèses présentées, par un professeur du lycée de Toulon, à la Faculté des Lettres de Montpellier. La première veut être « œuvre à la fois de psychologie et d'histoire..., repose sur la description des faits, mais a la prétention de trouver à ces faits eux-mêmes une explication qui leur soit antérieure, comme la cause l'est à l'effet ». Car il a semblé à l'auteur que ceux qui ont traité son sujet avant lui (Stapfer, Brunetière, Michelet) ont constaté plus qu'ils n'ont expliqué. « Quelles raisons personnelles les rois avaient-ils de rester catholiques? Ou s'ils n'en avaient pas, n'est-ce point qu'ils ont eu le pressentiment qu'ils ne seraient pas suivis en adhérant à la confession nouvelle »? Cette manière de formuler la question la simplifie singulièrement; elle est bien autrement compliquée. Mais voyons plus loin:

« Dans une première partie, j'ai exposé aussi objectivement que possible les doctrines, et j'ai, dans une deuxième, étudié les tempéraments où elles ont revêtu, selon l'occurence, des colorations particulières... Si j'ai rempli mon dessein, il apparaîtra que cet échec était inévitable, à considérer d'une part la théologie calviniste dans ce qu'elle a de profond et d'irréductible, et, d'autre part, le tempérament particulier à la France, le tempérament latin ».

Voilà encore une effrayante simplification. Que n'explique-t-on pas par le tempérament latin? Quel abus d'un terme, vague au point d'être souvent faux! Qu'on relise César : trouve-t-il peut-être aux Gaulois un tempérament parent de celui de ses compatriotes? Et d'autre part, le tableau qu'il fait du caractère gaulois n'est-il pas, d'une manière frappante, semblable à celui qu'on peut tracer, aujourd'hui encore, du caractère français? *Bene dicere et bene pugnare... Rerum novarum studiosi*. Ces traits ne sont-ils pas actuels et irréductibles? Et, je vous le demande, qu'ont-ils de latin? Les Romains n'avaient absolument rien de l'insou-

ciance et du laisser-aller qui nous caractérise. Ils savaient, par exemple, exploiter leurs victoires et en rendre les conséquences durables. Le savons-nous? Ils savaient, avec une égale rigueur, subordonner les intérêts particuliers à l'intérêt général et étouffer sans pitié cet individualisme dont nous sommes si fiers et qui, trop souvent, n'est que de l'égoïme à courte vue. Enfin et surtout, ils avaient le génie de l'organisation. Et nous, ne pourrait-on pas prétendre, sans trop d'exagération, que nous avons le génie — du contraire? L'abus qui a été fait, encore pendant cette guerre, de « l'esprit latin », ne pourra, dans quelques années, qu'apparaître affreusement ridicule.

Mais revenons à M. Autin. Il n'a « pas eu la prétention de juger la Réforme en soi », mais seulement d' « éclairer certains aspects de l'âme française au XVIe siècle, demeurés en somme dans l'ombre des grands travaux qui ont été accomplis sur le même sujet ». Quels sont ces aspects qui ont échappé jusqu'ici à tous les historiens?

Regardons-les d'un peu plus près.

« La Réforme, en son fonds, est un retour au passé et, dans toute l'acception du terme, une réaction » (p. 301). Cela n'est pas encore très nouveau. Et ceci ne l'est guère davantage : « L'originalité de la Réforme réside dans le mépris systématique de la tradition ». Mais qu'est-ce que la tradition et quel est son rôle? Peut-on s'en réclamer « pour autoriser les progrès de l'exégèse et de la philosophie »? Peut-on y voir « l'effort renouvelé à chaque siècle, selon les inspirations du temps et les exigences du milieu, pour réaliser le Royaume de Dieu »? D'après cette conception « dynamique, le dépôt primitif s'enrichit au fur et à mesure des révélations que Dieu fait aux individus et aux peuples... On en voit la liaison intime et profonde avec la diffusion des sciences biologiques et des doctrines évolutionnistes. Une hypothèse grandiose a renouvelé la face de l'histoire : l'humanité apparaît semblable à un seul homme... qui subsiste toujours et apprend continuellement ».

On voit où nous aboutissons : au dernier artifice tenté pour sauver le dogme, depuis que celui de son immutabilité est trop miné par l'histoire. On accapare l'évolutionnisme *ad maximam Ecclesiae gloriam*; on a l'air de se soumettre à la science pour mieux l'exploiter. C'est le mot d'ordre qui circule depuis quelques années dans les milieux éclairés qui se rendent compte de l'impossibilité de maintenir l'attitude passée Grâce à ce stratagème, « on peut espérer que l'heure viendra où l'orthodoxie la plus scrupuleuse comportera une explication du développement historique de l'Église depuis ses origines jusqu'à nos jours ». C'est très simple.

« La Réforme a donc posé le problème des rapports que soutiennent entre eux l'Évangile et l'Église... et elle l'a résolu d'une façon défectueuse... Elle a supprimé un des deux termes qu'il s'agissait de concilier... Elle a supprimé l'Église et exalté l'Évangile. Le procédé est radical, mais il ne mène à rien... Là est la faiblesse de la Réforme ». Cette critique n'a peut-être pas encore été formulée dans les mêmes termes; mais l'idée en a été bien souvent exprimée, donc ici encore rien de spécifiquement nouveau.

M. A. reconnaît un mérite à la Réforme, c'est d'avoir « rappelé à une génération qui paraissait les oublier, la pureté des mœurs et l'ardeur de la foi propres à la période évangélique... En face du paganisme renaissant et corrupteur « de la Renaissance, elle a évoqué l'idéale ferveur des premières communautés chrétiennes ».

Mais « cette simplification à outrance, ce défi jeté à l'expérience individuelle et collective, donne à la Réforme française un caractère particulier. Ni politique comme en Angleterre, ni proprement sociale comme en Allemagne, elle apparaît surtout comme une *grande espérance* ».

L'auteur fait encore la grande concession d'admettre « le caractère autochtone de la Réforme française ». Comment en explique-t-il l'arrêt? « L'enthousiasme, à peu près général vers 1530, s'est restreint dans la suite à des groupes déterminés » auxquels viennent s'opposer « des courants d'idées qui ont contrarié, puis définitivement ruiné les prétentions de la Réforme à devenir chez nous la religion d'État... De 1530 à 1550, trois causes paraissent avoir détaché les âmes de la nouvelle confession; la réflexion mystique, l'horreur du schisme et la crainte de la persécution... Passé 1560,... le problème religieux se posait sous une forme nouvelle. D'essentiellement individuel qu'il avait été jusque-là, il devient alors en quelque sorte social. — Ce qui avait été objet de méditation intérieure ou d'analyse scientifique, est à cette heure un programme ou plus exactement un drapeau ».

Ici encore, si l'idée n'est pas absolument neuve, reconnaissons qu'elle est formulée d'une manière neuve et particulièrement heureuse. Et ce sera là notre conclusion : le livre que nous signalons est suggestif au premier chef. Même là où nous ne pouvons le suivre, où nous avons à le combattre, il fait penser en montrant les faits sous un jour nouveau, en les envisageant d'un point de vue inattendu. Quant à l'impartialité, elle est hors de cause, en ce sens qu'on sent à chaque page que l'auteur s'efforce de rendre à la Réforme autant de justice que le permet sa conviction.

Deux appendices étudient « la diffusion de la doctrine calvi-

niste en France au XVIe siècle » et « les milieux calvinistes », à savoir : le monde ecclésiastique, le mouvement populaire, les « escholiers », les magistrats, les femmes.

Huit pages de bibliographie et un Index de noms propres complètent cette œuvre importante, à laquelle vient s'ajouter la deuxième thèse, dont il nous reste à dire quelques mots.

Qu'est ce que le terme de Nicodémisme? M. A. « l'emprunte à Calvin » qui l'emprunte à l'épisode connu du pharisien qui, selon saint Jean, vint trouver Jésus de nuit et joignit à sa pusillanimité « une évidente inaptitude à comprendre la portée spirituelle du message évangélique ». Ce terme caractérise donc la tendance à s'acquitter « sans danger, à la faveur d'une équivoque, des obligations qu'on sent à part soi imprescriptibles et inéluctables. C'est, en son fonds, une tentative de conciliation entre deux formes de sentiment religieux qui s'excluaient l'une l'autre. »

L'auteur veut montrer « d'abord la gravité extrême du mal; ensuite l'attitude énergique de Calvin en face des dissidents; enfin l'orientation définitive qu'imprime ce débat à la Réforme ». Il a traité ce sujet avec la même compétence et conscience que sa thèse principale; son opuscule est réellement très instructif et se lit avec un vif intérêt. Je n'y trouve qu'une infime critique de détail à faire à propos de la note de la page 12. Lefèvre naquit en 1455 et mourut en 1536.

TH. SCH.

Notre collaborateur me permettra quelques additions à l'analyse qu'on vient de lire. Dans le chapitre Ier, qui veut nous donner un aperçu des *trois étapes de la Réforme*[1], on lit, p. 5, que la Bible a été « traduite par les érudits au collège de France ». Nos lecteurs savent qu'elle le fut par Lefèvre d'Étaples. Page 6, L'entrevue de Marseille, à laquelle sans doute l'auteur fait allusion lorsqu'il parle de l'alliance de François Ier avec la « confédération catholique espagnole », est de 1533 et non 1538. L'inquisiteur s'appelait Mathieu Ory et Étienne Dolet fut brûlé en 1546 et non en 1545. Page 7, c'est en 1538, que Calvin dût quitter Genève. Même page on lit : « Quelques années plus tard, dans le déchainement de la guerre civile, les réformés apparaîtront moins pitoyables qu'à l'heure de la persécution». Ce qui veut dire que les réformés cessèrent d'être intéressants lorsqu'au lieu de se laisser égorger, ils commencèrent à se défendre. Or chacun sait ou devrait savoir que ce ne sont pas les réformés qui ont déchaîné la guerre civile et que c'est malgré eux et pour réclamer, au nom

1. Je cite d'après l'éd. in-18, publiée chez Armand Colin et dont l'Académie française ne pouvait pas ne pas couronner les conclusions.

même de la reine mère, le maintien et l'observation de l'édit du 17 janvier 1562, qu'ils prirent les armes. Mais, que deviendrait si l'on s'en tenait *aux faits*, le fameux cliché, page 9, « *d'Église, la Réforme devint un parti politique* », et les conséquences qu'on tire de ce fameux argument? Il est bien plus facile, page 10, de passer sous silence, précisément l'édit de janvier, *qui fut une conquête pacifique et nullement politique* et dont la violation entraîna la guerre civile.

Il en est de même, page 11, d'un second cliché : les huguenots auraient compromis leur cause en « *sollicitant l'intervention de l'étranger* ». L'auteur ajoute bien que les ligueurs firent mieux que cela, mais ils semblent avoir suivi l'exemple que leur avaient donné les protestants, alors que, dès le début de la première guerre de religion, Condé reprochait à ceux qui s'étaient insurgés contre l'édit de Janvier, de *l'avoir fait au nom et avec le secours de l'étranger* [1].

Cette méconnaissance systématique de certains faits entraîne logiquement des affirmations comme celle-ci, page 163 : La Réforme aurait été une révolte qui aurait « *paralysé par le schisme les meilleures inspirations* ». Or, c'est précisément ce schisme qui a rendu au catholicisme un service tel, qu'on a pu dire que sans Calvin, il n'aurait eu ni Pascal, ni Bossuet. Notre collaborateur a déjà relevé cette autre sentence : « La Réforme a supprimé l'Église (?) et exalté l'Évangile. Le procédé est radical, *mais il ne mène à rien* ». Où en serions-nous pourtant, si partout la Réforme avait succombé comme en France, si tous ceux auxquels elle apporta la liberté et le respect souverain de la justice, s'étaient inspirés de l'exemple du chef infaillible d'une Église également et éternellement infaillible?

N. W.

CORRESPONDANCE

Entrevue de la Reine de Hollande avec M. Krop

Notre président a reçu la lettre qui suit :

Rotterdam, le 1er Juillet 1919.

Monsieur le président et honoré frère,

Samedi dernier, Sa Majesté la Reine m'a accordé une audience au « Huis ten Bosch », afin de recevoir votre lettre et les livres dont on m'avait chargé.

1. *Mémoires de Condé*, 1743, t. III, p. 413 (19 mai 1562).

Sa Majesté a fort apprécié votre réponse à Son message et a paru fort touchée des sentiments de reconnaissance qui vivent, sans aucun doute, dans les cœurs des frères de France et dont vous vous étiez fait auprès d'Elle l'éloquent interprète. Elle approuva fort mon idée de livrer votre lettre à la publicité. Son secrétaire particulier, M. le baron van Geen, vous remerciera encore directement en Son nom.

Sous forme de lettre, je remis ensuite à la Reine une liste des ouvrages que j'avais l'honneur de Lui présenter au nom des frères de France. Je vous en adresse une copie sous ce pli. Quel dommage que je n'eusse pas encore reçu les autres publications et revues qui devaient me suivre par la valise! C'était une occasion unique d'en parler à notre Souveraine. Il faudra maintenant continuer la conversation par écrit, car je ne veux pas multiplier les demandes d'audience, pour ne pas abuser des bonnes choses.

Un renseignement complémentaire à votre lettre serait le très bien venu. De quelle Marie d'Orange avez-vous voulu parler, de la fille du Taciturne ou de la femme du Stadhouder Guillaume III? J'ai pensé qu'il s'agissait de cette dernière, mais j'aimerais à en avoir la confirmation de votre part. Vous pourriez peut-être m'indiquer en même temps à quels ouvrages ou articles (du *Bulletin* ?) je dois me reporter pour avoir les détails exacts des circonstances où la parole que vous rapportez fut prononcée.

Après la remise des divers ouvrages, Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'interroger sur la vie intime du Protestantisme français ; j'ai dit ce que le cœur me dictait et j'ai cru remarquer que notre Souveraine continuait à porter aux frères de France le grand intérêt et l'intelligente sympathie que vous Lui connaissez depuis longtemps. J'ai souligné le fait, qui Lui causa la plus vive satisfaction, que Son message royal, si hautement apprécié par les Protestants, n'avait rencontré aucun commentaire malveillant ni à droite, ni à gauche.

L'audience dura une demi-heure environ.

J'espère, Monsieur le président, avoir agi et parlé selon votre cœur et comme vous étiez en droit de l'attendre de votre membre correspondant, et je vous prie d'agréer, pour vous et pour les autres membres du Comité, vos collègues, l'expression de mes sentiments respectueusement fraternels et dévoués.

Rotterdam, le 28 Juin 1919.

A Sa Majesté la Reine de Hollande.

Madame,

Au nom de la Société de l'histoire du protestantisme français, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les ouvrages suivants :

1° Les œuvres du protestantisme français au XIXe siècle, ouvrage publié sous la direction de M. Frank Puaux, président de la Société, qui sera pour Votre Majesté un guide précieux et sûr, et Lui donnera une idée claire et précise de la riche vitalité de la France protestante (avec dédicace) ;

2° Le compte rendu des fêtes célébrées à Nantes le 31 mai, le 1er et le 2 juin 1898, à l'occasion du troisième Centenaire de l'Edit de

Nantes. Dans cet ouvrage, Votre Majesté trouvera le rapport de M. Westphal sur les « Œuvres de Charité » (p. 223), contenant plusieurs renseignements complémentaires ;

3° Un fascicule du *Bulletin* publié par la *Société de l'histoire du protestantisme français*, contenant les discours prononcés lors du Jubilé cinquantenaire, et donnant à Votre Majesté une idée exacte du but poursuivi par la savante Société ;

4° Un *Agenda-annuaire protestant de* 1918, le dernier paru, où Votre Majesté trouvera les noms de tous les pasteurs et de toutes les Églises de langue française ; ainsi que tous les détails désirables sur les œuvres, les journaux et les publications diverses du Protestantisme français ;

5° Un exemplaire du *Journal de Jean Migault*, proscrit pour sa foi, dont la fille, Marie Migault, fut femme de chambre de Mme la Marquise de la Roche-Giffard, dame d'honneur de S. A. S. Mme la duchesse de Brunswig, Lunebourg et Zell, à Zell. par MM. N. Clouzot et N. Weiss, secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, — publication qui pourrait intéresser Votre Majesté à divers titres ;

6° La plaquette du Monument international de la Réformation à Genève, où Votre Majesté voudra bien remarquer les portraits de l'amiral de Coligny et de Guillaume le Taciturne, ses illustres ancêtres ;

7° Un exemplaire de l'ouvrage touchant que M. le professeur Allier a consacré à la mémoire de son fils, une des victimes les plus touchantes de la grande et terrible guerre qui vient de prendre fin (avec dédicace de l'auteur).

Et comme Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'interroger sur la vie intérieure du protestantisme français en temps de guerre, les progrès et les reculs que l'on aurait pu y constater, j'aurais aimé à Lui offrir en même temps un certain nombre d'autres publications, notamment de MM. les professeurs Allier, Doumergue et Viénot ; les mauvaises communications, toutefois, sont cause d'un retard regrettable dans l'arrivée des divers colis qui devaient me suivre : j'aurai l'honneur de les faire parvenir à Votre Majesté le plus tôt possible, et je La prie de vouloir bien agréer, en attendant, l'expression de mes plus respectueux hommages et de mon attachement inébranlable à Son trône.

F. J. KROP,
Membre honoraire et correspondant pour la Hollande
de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

A propos des descendants de huguenots en Allemagne

En 1900 un journaliste contemporain, M. Jacques Bainville, leur a consacré, dans la *Revue des Revues* (1er février) un article fort intéressant. Enumérant environ 200 descendants de Français qui s'étaient distingués dans tous les domaines de l'activité humaine, il démontrait qu'ils jouaient « un rôle capital dans l'Allemagne contemporaine. Et ce rôle apparaît plus grand et

plus admirable encore quand on pense qu'ils sont cent mille dispersés au milieu d'une énorme et toujours croissante population de cinquante millions de purs Germains » (p. 259).

Dans un second article, destiné à résumer la substance du premier et publié dans l'*Action française* du 1er avril 1900, le même auteur écrivait, p. 562 : « Ne perdons pas de vue qu'ils sont, au plus, cinquante à soixante mille[1] au milieu de plus de cinquante millions d'Allemands, ce qui est la proportion de un à 1000. Or, cette proportion est démesurément violée à leur profit dans la répartition des honneurs et du pouvoir ainsi que des richesses ». — D'où il suit qu'un Français qui se distingue par son intelligence, sa conscience et son travail et arrive ainsi à dépasser son entourage « viole démesurément la proportion » à laquelle il a droit « dans la répartition des honneurs et du pouvoir ainsi que des richesses ». L'idéal, d'après ce principe, c'est une humanité ressemblant à une forêt où tous les arbres auraient la même taille, le même espace et le même nombre de feuilles et de fruits.

Cette magistrale démonstration amène cette belle conclusion (p. 563) :

Ne voit-on pas assez, par ce bref et impartial exposé, combien était redoutable l'organisation des calvinistes ? Ne comprend-on pas que nos ministres et nos princes ne persécutaient point par un étroit esprit d'intolérance et de bigotisme, ces Français doués, on ne saurait trop le redire, des plus rares qualités ? Il convient, certes, de regretter qu'en 1685 la société française ait dû procéder contre ceux de ses membres, qui se mettaient en dehors d'elle, à une aussi terrible exécution : c'était s'amputer irrévocablement de quelques-uns de ses plus utiles participants. Il faut forcer nos sentiments contemporains de tolérance et d'humanité, pour arriver, je ne dis pas à excuser, mais à comprendre les pensées qui portèrent nos ancêtres à cette irréparable extrémité. Le XVIIe siècle, dont le catholicisme est si calme, si tempéré, si ordonné (oh ! combien !), ne pouvait s'infliger ce démenti de finir sur une lutte entre mystiques et fanatiques[2]. Seuls les intérêts matériels de la majorité, gravement menacés, ont pu amener la révocation de l'édit de Nantes. Notre renommée chevaleresque en souffre peut-être, mais notre génie pratique et réaliste s'en rehausse d'autant (*sic*).

N'allez pas me demander comment des Français « doués des plus rares qualités », pouvaient, au XVIIe siècle, « gravement menacer les intérêts matériels de la majorité », ni surtout comment ces « utiles participants » pouvaient être, à la fois, si dan-

1. Le premier article parlait, non seulement des descendants de réfugié huguenots, mais aussi d'émigrés français.

2. Est-ce pour ne pas s'engager dans une lutte entre le mysticisme du respect des engagements et le fanatisme de ceux qui les violent, ou inversement, qu'en 1914, la papauté a observé « de Conrart le silence prudent » ?

gereux en France et si précieux en Allemagne, bien qu'ils y aient « démesurément violé à leur profit la proportion d'influence à laquelle ils avaient droit ». Notre belle langue française n'est elle pas faite de logique et de clarté? Contentez-vous donc de savoir que ceux auxquels s'adresse M. Jacques Bainville considèrent que la « terrible exécution, l'irréparable extrémité » de la Révocation fut, pour notre « génie pratique et réaliste », un bienfait d'autant plus grand qu'il fut plus chèrement payé.

Mais je voulais seulement signaler une des plus récentes enquêtes sur la situation, en Allemagne, des descendants de Français. Ce qui en confirme l'exactitude, par exemple en ce qui concerne le nombre et l'importance de ce contingent dans l'armée, c'est une liste que j'ai sous les yeux, des *Officiers de l'armée allemande portant des noms français*. Elle comprend la Prusse, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et les autres États secondaires de l'Allemagne, la Bavière et la Saxe et ne compte pas les noms qui peuvent être d'origine allemande aussi bien que française, comme Adam, Abel, Berger, Just, Lange, Martin, Michel, Paul, Rau, Robert, Albert, Conrad, Rex, etc. Elle a été dressée, d'après l'annuaire de 1896, par M. Schnaebelé d'illustre mémoire. Les 3 annuaires des 20 corps de l'armée allemande comptaient alors 1137 noms français, dont 21 officiers généraux, 91 officiers supérieurs et 1025 officiers subalternes, y compris les médecins majors. C'est là, sans contredit, une proportion très supérieure à celle qu'auraient atteint ces descendants de Français si on les avait classés proportionnellement à leur nombre comparé à celui de la population totale de ces parties de l'Allemagne. Elle est très certainement à l'honneur de la race à laquelle appartenait cette élite. Et l'on peut attribuer à cet appoint, probablement plus considérable encore en 1914 qu'en 1896, une bonne partie des succès de l'armée allemande pendant les guerres de 1870 et 1914-1918.

Quelle a été l'attitude de ces Français d'origine en 1870 et plus récemment? Pour 1870 nous manquons de renseignements. On nous a cité pourtant telle ville, comme Orléans, qui aurait été épargnée parce qu'on rappella à celui qui y commandait qu'il portait un nom français. On lit aussi, dans l'intéressante *Chronique de la colonie réformée de Friedrichsdorf* (1887, p. 55) qu'aucun des jeunes gens de cette colonie qui prirent part à la guerre de 1870, ne fut blessé sérieusement. Je me suis laissé dire qu'en raison de leur connaissance du français, ils furent surtout utilisés comme interprètes et conséquemment moins exposés que d'autres.

Dans cette dernière guerre on m'a affirmé que plusieurs con-

taines d'officiers avaient demandé, en raison de leur ascendance française, à être envoyés sur le front oriental. J'étais porté à croire à l'exactitude de cette information, lorsque j'appris qu'un des principaux membres de la colonie française de Berlin, le Dr Richard Beringuier, était, en effet, mort aux environs de Vilna, le 9 mars 1916 (*Bull.* 1916, 259).

Or j'ai su, d'une personne très exactement renseignée, que cette information est une pure légende. Les Allemands descendants de huguenots, m'écrit cette personne, « ont toujours essayé de se faire pardonner leur origine, en affichant des sentiments particulièrement hostiles envers la France. La guerre, loin d'apaiser ces sentiments, les a, au contraire, exaspérés ». Ainsi, comme l'a raconté un correspondant du *Temps* (4 août 1919), ils accusèrent de haute trahison M. Nicole, pasteur de l'Église française de Berlin, Suisse d'origine, « pour avoir refusé de transformer ses prédications en discours patriotiques ». Traduit, en conséquence de ce refus, devant le Consistoire royal, celui-ci l'acquitta, « sans avoir trouvé nécessaire de l'entendre ». Alors ces nationalistes incriminèrent leur pasteur parce qu'il avait manifesté le désir de se mettre au service des prisonniers français en qualité d'aumônier, et réclamèrent la suppression des cultes en langue française. M. Nicole ayant continué à prêcher en français, ils menacèrent de briser les vitraux de l'église et l'autorité ecclésiastique dut suspendre ces prêches, suspension qui fut, peu après, transformée en suppression « par la communauté du Refuge ».

Le correspondant du *Temps* signale parmi les plus hostiles à la France, l'amiral von Capelle, Souchon pacha, le commandant de sous-marin Arnaud de la Perrière, qui « tint pendant de longs mois, le record du nombre des bâtiments coulés et le général de La Chevallerie, qui commandait un corps de troupes sur le front français ».

Ce sont ces sentiments qui ont été exprimés — non toutefois au nom de toute la colonie française de Berlin qui n'avait pas été consultée[1] — par les signataires de cette lettre adressée au président de la République française, que toute la presse a reproduite et que nous réimprimons à titre de document :

Les descendants des huguenots, chassés de France en 1685, après la révocation de l'Edit de Nantes, ressentent doublement aujourd'hui les malheurs qui frappent l'Allemagne et les Hohenzollern. Etablis depuis 234 ans en Allemagne, nous avons trouvé dans ce pays notre seconde patrie, grâce à la tolérance des Hohenzollern depuis le Grand Electeur jusqu'à Guillaume II. Nous avons pu librement, sous cette

1. Une enquête a été ouverte à ce sujet par le Consistoire de l'Église française de Berlin.

dynastie, pratiquer notre religion, parler la langue de nos ancêtres et tenir notre culte en français. Nous avons assisté à l'ascension du Brandebourg, devenu royaume de Prusse, puis empire allemand. Les Hohenzollern se sont vraiment acquis des titres à notre respect en accueillant plus de 25.000 Français chassés de France par Louis XIV.

La France a-t-elle réparé ses torts envers nous autres huguenots? Nous a-t-elle indemnisés pour les biens qu'elle nous confisqua, pour les églises et les maisons qu'elle détruisit? Nous attendons à cette heure de réparation que la France démocratique répare ses torts envers nous en épargnant les Hohenzollern, nos bienfaiteurs, et en témoignant ainsi sa reconnaissance pour la protection qui fut accordée sous le règne de Louis XIV aux milliers de Français qui furent recueillis par le Brandebourg.

Nous comptons absolument que notre requête sera exaucée et nous en appelons aux sentiments d'honneur et de chevalerie de la nation française.

Nous prions Votre Excellence de communiquer notre demande à toutes les puissances alliées et associées.

Il est naturel, comme l'ont, du reste, constaté tous ceux qui ont été en Allemagne, que les descendants des protégés du Grand Electeur aient voué à sa famille une grande reconnaissance. On ne sait pas assez que si, après 1685, il ne s'était pas constitué le défenseur des réfugiés, ceux-ci, mal vus et mal reçus pour diverses raisons, n'auraient certainement pu subsister à la longue, dans plusieurs parties de l'Allemagne. Il n'en est pas moins vrai, comme l'a d'ailleurs remarqué la réponse de notre Fédération protestante, qu'en faisant une bonne action, le Grand-Electeur faisait surtout une excellente affaire. Ainsi la seule découverte, par un Achard, d'origine dauphinoise, du procédé pour extraire le sucre de la betterave, a rapporté aux Allemands plus du centuple de ce que leur coûtèrent les réfugiés.

Si leurs descendants ont largement acquitté la dette contractée par leurs pères, ils oublient que la France, elle aussi, a réparé. Ou bien ignorent-ils que, le 10 juillet 1790, l'Assemblée Nationale décréta que « les biens des non-catholiques qui se trouvent encore aujourd'hui entre les mains des fermiers de la régie des biens des religionnaires, seront rendus aux héritiers successeurs ou ayants droit desdits fugitifs »; — que la loi des 9-15 déc. 1790 qui règle le mode de restitution de ces biens, accordait aux Français expatriés pour cause de religion, le droit de réclamer leur nationalité; — enfin, que la Constitution des 3-14 sept. 1791, titre II, art. 2, confirme ce privilège en ces termes : « Sont citoyens français ceux qui, nés en pays étranger et descendant, à quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion, viennent demeurer en France et prêtent le serment civique[1] ».

1. Voy. A. Lods, *Traité de l'Administration des cultes protestants* p. 446, n° 1.

Quand leur ancienne patrie fut injustement et traîtreusement envahie et que, du monde entier, accoururent à son secours ceux qui entendirent la voix du sang, ces descendants de huguenots n'ont songé qu'à se battre pour leur souverain. Ils ne soufflent mot des réparations dues à nos populations décimées, torturées, ruinées par ses ordres. Bien plus, ils en appellent à nos « sentiments d'honneur et de chevalerie », eux dont les pères s'expatrièrent parce que Louis XIV avait violé le serment qu'il leur avait prêté, pour que nous « épargnions » le descendant de Coligny dont le principal titre à notre bienveillance est d'avoir renié sa signature et envahi la Belgique pour pouvoir plus sûrement nous écraser!

Une fois de plus nous constatons qu'en devenant Allemands ces descendants de huguenots ont appris à mettre au-dessus de tout (*über alles*) le respect de leur dynastie, de leur patrie d'adoption. S'ils savent ce qu'ils font ils ont, volontairement, aliéné le droit d'invoquer le souvenir de leurs pères qui plaçaient au-dessus des souverains le respect de la justice, de la vérité et de la liberté, auquel ils surent sacrifier ce qu'ils avaient de plus cher.

Après avoir, dans l'*Action française* du 26 juillet, reproduit la lettre ci-dessus et la réponse de la Fédération protestante, M. Ch. Maurras invite cette dernière à réclamer elle-même « l'abrogation complète de la loi de 1790 qui permettrait aux amis et défenseurs de Guillaume II, de passer la borne frontière pour se voir saluer de Français naturels ». Ce n'est pas la première fois que ceux qui ne pardonnent pas aux huguenots d'avoir sacrifié leur patrie à leur conscience, demandent cette abrogation. En pleine guerre, dans un article intitulé *Les chauves-souris* (*Echo de Paris* du 26 août 1917), aussi dépourvu de preuves que plein d'allusions malveillantes pour un prétendu Suisse qui aurait invoqué, tantôt le bénéfice de cette loi, tantôt son droit de bourgeoisie en Suisse pour échapper à son devoir de Français, M. Frédéric Masson demandait qu'on en finisse avec l'article 2, du titre II de la Constitution de 1791. Déjà lors de la discussion de la loi du 26 juin 1889, sur la naturalisation, ce ne fut que grâce à l'intervention de MM. de Pressensé et Léon Say que cet article fut maintenu. Et il est de fait que pendant la guerre plus d'un descendant de Français l'a invoqué pour avoir l'honneur de verser son sang pour la patrie de ses pères. Que ceux qui réclament, preuves à l'appui, l'usage d'un *droit inaliénable*, soient tenu de fournir, outre les preuves, toutes les garanties que le législateur peut légalement exiger, rien de plus juste. Mais il n'est pas admissible que, sous prétexte d'empêcher des abus contre lesquels il est facile de se défendre, on touche à ce principe que, pour cause de religion, un souverain n'avait pas le droit de dépouiller ses sujets de leur nationalité.

N. WEISS.

Mémoires sur la guerre des Cévennes, par le colonel JEAN CAVALIER.

Traduction avec introduction et notes historiques et documents inédits par FRANK PUAUX, ornée de la reproduction d'une carte ancienne du Théâtre de la guerre des Cévennes. Un vol. in-8°. Prix 8 fr. Payot, éditeur, 106, boul. Saint-Germain. Paris.

G. Lenôtre, à propos des *Mémoires de Cavalier* a écrit : « On s'étonne que tant de gens s'occupent à composer ou à tirer des romans d'aventures imaginaires en un pays comme le nôtre dont les annales fourmillent de si extraordinaires histoires ».

Le Temps, 6 août 1919.

Avis important.

Le Comité de La Société de l'Histoire du protestantisme français, désireux de réunir, dans sa bibliothèque, toutes les publications relatives à la guerre, d'origine protestante française, adresse un appel pressant aux auteurs de livres, brochures, sermons de circonstance, compte rendu de services religieux, etc., pour qu'ils en fassent don à la Société et les envoient à M. N. Weiss, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Il n'est nul besoin d'insister sur l'importance d'une telle collection qui sera unique dans son genre et que, par la suite, consulteront utilement les historiens du protestantisme français.

Ce *Bulletin* est adressé gratuitement aux pasteurs de l'Église réformée. Il sera envoyé pendant une année à toute Église ou pasteur qui voudra bien adresser le montant d'une collecte à M. N. Weiss, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints Pères (VIIe).

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES — 64918.